



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI (UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES

HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE

L'EDUCATION (DPSE)

FILIERE : PSYCHOLOGIE

OPTION : Psychologie de la vie sociale et professionnelle

MEMOIRE DE MAITRISE

IMPACTS PSYCHOLOGIQUES DES VIOLENCES
CONJUGALES SUR LA FEMME: CAS DES
FEMMES DE LA COMMUNE DE DJAKOTOMEY

Réalisé et présenté par : _____ Maître de
mémoire :

AMOUZOUN Viviane _____ Dr _____ Thierry
KOUGBEAGBEDE

GNIMAGNON S. Joël Aristide _____ Professeur assistant à
l'UAC

Année académique: 2012-2013

INTRODUCTION

Mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm

La distinction entre sexe et genre a émergé à la fin des années 1960 dans la mouvance féministe anglo-saxonne. En anglais, le mot « sex » définit strictement le caractère biologique de la distinction entre mâle et femelle tandis que le mot « gender » renvoie à sa dimension sociale. Bien qu'en français le terme « sexe » convienne à désigner ces deux notions, l'usage du mot « genre » s'est peu à peu imposé au sein des organisations luttant contre la violence et l'inégalité des sexes.

Le terme « genre » fait référence à un principe d'organisation sociale. Il renvoie aux spécificités des individus dans leur communauté et dans leur culture en fonction de leur sexe. Chaque société établit des règles spécifiques pour ses membres, selon qu'ils soient de sexe féminin ou de sexe masculin. Ces règles déterminent les rôles, les statuts, les responsabilités, les obligations, les activités, les pratiques, les modes relationnels entre hommes et femmes, les attitudes et les comportements acceptables et appropriés pour chacun, dans chaque situation, en fonction de son sexe.

Ceci dit « ce n'est pas la nature qui nous fait hommes ou femmes, c'est la société qui nous attribue des rôles masculins et féminins. En clair, nous ne sommes pas un homme ou une femme, nous agissons comme un homme ou comme une femme » (Théry, 2007, p.678).

Partout dans le monde, ces représentations concernant les identités et les rôles assignés à chacun des deux sexes induisent une asymétrie de pouvoir entre les genres. En effet, ces stéréotypes attribuent aux hommes la position dominante tant collectivement qu'individuellement, tant dans le domaine privé que public (économique, politique, culturel, social et sexuel).

L'histoire de l'humanité montre que les rapports des hommes avec des femmes ont été des rapports de domination des premiers sur les secondes. Nous ne connaissons pas de société qui ait par le passé, reconnue aux femmes, des droits égaux à ceux des hommes. Au niveau de ces mêmes rapports, les activités ont été sexuées, distinguées et séparées, c'est-à-dire, aux hommes, ce qui touche à la vie de la société et aux responsabilités publiques et aux femmes, les responsabilités familiales telles que faire la cuisine, procréer et éduquer les enfants. En conséquence, les femmes sont écartées de la vie politique, cantonnées dans l'espace de la maison ou ses abords et souvent victimes de sévices de tous genres (Beauvoir, 1986, p.402).

Dans la plupart des civilisations, les femmes font l'objet de préjugés et de menaces. En Chine, les petites filles étaient tuées à leur naissance, en Inde, les rites religieux obligent encore l'épouse à se sacrifier sur le bûcher (Sati) du défunt mari, dans le vieux monde arabe, les femmes étaient enterrées vivantes et au danxomè (Bénin d'aujourd'hui) précisément dans le Sud, les rites de veuvage obligeant les veuves à ne pas se doucher ni se peigner pendant une longue période (6 mois à 1an) sont toujours d'actualité. N'oublions pas combien les femmes ont particulièrement souffert et continues de souffrir des guerres et des massacres sociopolitiques et religieux dans un monde où la nature aurait donné à l'homme le commandement.

Au Bénin, les femmes en dépit de certaines particularités socioculturelles s'inscrivent aussi dans ce sombre tableau de déséquilibre entre les hommes et les femmes. Elles ne sont pas non plus à l'abri de la violence à caractère sexiste dans la vie publique ou privée. Les femmes sont objet de violence dans le secret des ménages par les hommes. C'est cette forme de violence appelée violence conjugale qui nous intéresse dans le cadre de notre travail.

La violence conjugale n'est pas un phénomène social nouveau. Elle a même été tolérée pendant très longtemps au cours de l'histoire. Par exemple, l'expression anglaise "rule of thumb" (règle du pouce), vient d'un texte de droit anglais datant de 1767 qui permettait au mari de "punir sa femme avec un fouet dont la largeur ne doit pas dépasser celle de son pouce". La violence à l'encontre des femmes dans les foyers peut revêtir différentes formes et ne sont pas sans conséquences sur les victimes et leurs proches partant sur toute la société.

Ainsi, dans le but d'étudier les conséquences d'ordre psychologique des violences conjugales sur les victimes, nous avons effectué notre stage à CARE Benin précisément sur le projet Etôdé¹ ce qui nous a permis d'aller à la rencontre des femmes victimes de violences conjugales. Etôdé est un projet dont la préoccupation première est la défense des droits des femmes et des filles. Il intervient essentiellement dans vingt communes du Bénin appartenant à huit départements. Ne pouvant pas parcourir toutes les communes ciblées par ledit projet pour ses activités, nous avons choisi mener notre enquête sur les femmes victimes de violences de la commune de Djakotomey², une de ses zones d'intervention.

Cette étude menée sur les femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Djakotomey, nous a amené à cerner l'univers affectif et conflictuel des conjoints et l'attitude des acteurs sociaux vis-à-vis de la violence conjugale. A travers donc les divers récits individuels, nous avons constaté que les violences conjugales transforment la femme en une personne vivant dans une incertitude totale accompagnée d'un déséquilibre social.

¹ -Signifie en yoruba la justice est là

² Une commune située dans le département du Couffo

Ce mémoire, loin d'être considéré comme un travail sexiste, constitue une base de réflexion, un effort d'analyse en vue de mettre à nu les conséquences psychologiques, autrefois ignorées, que causent les violences conjugales sur ses victimes. Pour ce fait, la présente étude est développée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente le contexte théorique et le deuxième la démarche méthodologique de l'étude. Dans le troisième chapitre, nous nous sommes intéressés à la présentation du cadre de l'étude. Enfin, le quatrième chapitre aborde la présentation, l'interprétation et l'analyse des données recueillies.

PREMIERE PARTIE:
CONTEXTE THEORIQUE ET DEMARCHE
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CONTEXTE THEORIQUE

1- PROBLEMATIQUE

La violence aussi vieille que le monde, fait de nos jours l'objet de nombreuses réflexions dans la société, qui est elle-même, en perpétuelle évolution. La violence fait désormais quasiment partie de notre quotidien. Elle est présente dans la rue, les marchés, les écoles, les transports en commun, les milieux de travail. Elle tend à être banalisée alors qu'elle devient de plus en plus menaçante pour ses victimes. C'est à partir de ces constatations que nous nous questionnons sur l'accroissement des violences dans nos milieux de vie où devraient normalement régner l'amour, la protection, la concorde et la tendresse.

Parmi tous les types de violences, il en existe un dont on parle de plus en plus aujourd'hui : les violences conjugales. Présentes dans toutes les sphères sociales, les violences conjugales sont majoritairement le fait des hommes. Comme le rappelle Albagly (2003), « dans 95 % des cas, la femme en est la victime » alors que les hommes ne représentent que 5% de ces victimes qu'il s'agisse des couples homos ou hétérosexuels. Ce qu'il importe de ne pas oublier ou banaliser ; mais pour être plus proche de cette réalité nous ne parlerons que des victimes féminines.

« Longtemps minimisées, oubliées, occultées, les violences conjugales sans faire la une des journaux et toujours condamnées dans la rubrique des faits divers, apparaissent enfin au grand jour » (Bin-Heng, 1996, p.9).

Les violences conjugales jusqu'à un temps récent constituaient un sujet tabou car considérées comme naturelles ou tout du moins relevant de la maisonnée où la tutelle du mari était reine.

Comme elles se produisent dans un milieu censé être le plus protecteur, les violences conjugales sont maquillées en amour. Cet escamotage a pour

fonction de protéger le mythe d'une société idéale patriarcale où les plus forts protégeraient les plus faibles, rationalisant ainsi les inégalités et les privilèges d'une position dominante ; ce qui rend les violences possibles.

Loin d'être la résultante d'une perte de contrôle, les violences conjugales sont la manifestation la plus typique de la supériorité primitive de l'homme sur la femme. La femme qu'elle soit citadine ou rurale n'échappe pas à cette réalité de violence conjugale.

Pendant longtemps la femme a joué un rôle de reproductrice pour la société et a été considérée comme subordonnée à cause des nombreux points de différences biologiques existant entre elle et l'homme.

Cet état de chose serait-il à l'origine des traitements inhumains à l'endroit des femmes ?

Depuis des lustres, la société n'a reconnu à la femme qu'un rôle dans la sphère familiale : faire des enfants, les éduquer, faire la cuisine et prendre soin de son mari. Toute incapacité pour la femme à jouer ce rôle ou toute défaillance dans l'accomplissement de ses tâches est souvent sanctionnée. Cette sanction peut dégénérer en une situation désastreuse de corrections violentes de la part de son mari.

Ces violences que subissent les femmes continuent jusqu'à nos jours et se situent au cœur de beaucoup de ménages dans notre pays le Bénin. Pour des milliers de femmes, les violences font partie de leur vie quotidienne et peuvent prendre diverses formes. Selon Henrion (2001), les violences sont d'ordre verbal, physique, économique et sexuel. Plusieurs enquêtes nationales ont tenté de dresser un bilan statistique pour mesurer l'ampleur du phénomène. Les résultats de ces enquêtes sont terrifiants et ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

Dans le rapport de l'étude sur les violences faites aux femmes réalisée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale en 2009 (devenu Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age), près de 69% des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi des violences dont les formes courantes sont les propos injurieux (88%), et la bastonnade (75%).

Le rapport d'étude réalisé par le projet EMPOWER (CARE Bénin, 2008), montre que 86% de femmes béninoises sont victimes de violences psychologiques et verbales, 76% victimes de violences physiques, 44% de violences sexuelles.

Dans la plupart des cas, les victimes n'en parlent pas parce qu'elles jugent normales les violences au sein du couple. Selon les résultats de l'Enquête Démographique de Santé au Bénin (EDS-III, 2006), d'une façon globale, 37% de femmes béninoises jugent normal qu'un époux batte sa femme pour des raisons suivantes :

- sortie sans permission,
- négligence des enfants,
- contestation des opinions du mari,
- refus d'avoir des rapports sexuels avec son conjoint.

Dans la société traditionnelle, les violences exercées sur la femme dans le cercle familial sont légitimes et ont une fonction précise : maintenir le contrôle sur sa conjointe.

Si avec son ancienneté dans la société elles font l'objet d'une part d'une attention particulière des organisations de défense des droits de l'homme et d'autre part l'enjeu du débat social, c'est parce que les femmes ont décidé de rompre le silence, silence dans lequel elles se cachaient par peur de représailles, de répercussions ou de menaces.

De plus en plus conscientes de leur dignité humaine, les femmes ne veulent plus se laisser traitées comme un instrument mais plutôt comme une personne ayant des droits. Cette révolution des femmes a commencé dans le monde occidental où les femmes se sont réunies en association, en syndicats et groupements pour revendiquer une certaine égalité entre homme et femme. Ainsi, à partir du XVIIIème siècle, et plus précisément avec la charte de l'ONU en 1945, la lutte pour la prise en compte des droits de la femme a amorcé un élan au profit de tous les Etats.

Au Bénin, le gouvernement, par le biais du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age, contribue à l'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme en collaboration avec les institutions et ONG. Toutefois, la pauvreté demeure un obstacle majeur pour l'affranchissement des femmes de la discrimination et des violences dont elles sont victimes. En effet, la participation des femmes aux activités économiques reste beaucoup plus faible (17,7%) que celle des hommes (82,3%) (RNDH, 1998). Nombreuses sont les femmes qui n'exercent aucune activité. Cette dépendance économique de la femme vis-à-vis de l'homme favorise la naissance des violences au sein des couples.

Ces violences se manifestent dans la majorité des cas par des violences physiques. Cependant, elles sont souvent accompagnées d'injures et donc de violences psychologiques. Régulièrement la femme est sous estimée, rabaisée, humiliée et qualifiée par son conjoint de personne incompétente et nulle. Les victimes de ces maltraitances sont confrontées impuissantes à des violences d'autant plus traumatisantes qu'elles sont impensables.

« Si l'ampleur des violences conjugales varie d'un pays à un autre, d'une société à une autre, d'une religion à une autre, les souffrances qu'elles causent sont similaires où qu'elles se produisent » (UNFPA, 2008, p.131).

Ces souffrances sont de divers ordres: traumatologique (blessures corporelles), gynécologique, obstétricale et psychologique.

Quelles sont alors, au plan psychologique, les conséquences des violences conjugales sur la femme?

Dans l'optique de dévoiler les souffrances psychologiques auxquelles font face les victimes des violences conjugales, et d'apporter nos approches de solution, nous avons mené notre étude sur le sujet de recherche intitulé: **« Impacts psychologiques des violences conjugales sur la femme: cas des femmes de la commune de Djakotomey. »**

2- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Plusieurs raisons ont motivé le choix de notre sujet. Des violences conjugales, si nous-mêmes n'en sommes pas victimes nous avons certainement un proche qui en souffre. Alors pour comprendre le phénomène, nous avons mené des démarches telles que : participer à des séances de sensibilisation des femmes et suivre des débats télévisés sur la question des violences faites aux femmes. Le constat fait après ces démarches est que les acteurs ou structures de défense des droits de la femme centralisent le débat d'une part sur les blessures corporelles et leurs conséquences physiques sur la femme survivante et d'autre part sur les peines encourues par l'auteur de la violence. Les conséquences psychologiques des violences conjugales sur la femme sont brièvement abordées ou souvent reléguées au dernier plan.

Si en parlant des violences conjugales les organismes de défense des droits de la femme ne se basent que sur les traces visibles, que sont les blessures, laissées par l'acte pour défendre les victimes, qu'en sera-t-il des victimes qui ne présentent aucune blessure corporelle ? Est-ce à dire qu'elles aussi ne souffrent pas autant que les autres victimes ?

Ce sont là des préoccupations auxquelles nous ne pourrions rester indifférents et qui nous ont donné envie d'aller plus loin dans nos réflexions et de comprendre les violences conjugales.

C'est d'ailleurs ce qui a motivé la réalisation des recherches de notre mémoire sur le sujet « **impacts psychologiques des violences conjugales sur la femme** ».

Depuis des années, des études se font sur les violences conjugales. Le but de ces études est de faire ressortir les statistiques des femmes victimes et de montrer les diverses formes que prennent les violences conjugales. Se fondant sur les résultats des études et sur les droits de l'Homme, les organisations nationales comme internationales ont décidé de lutter contre ce fléau essentiellement dans le contexte juridique par le vote de la loi prévoyant les mesures de répression suivi de la sensibilisation des populations sur la dite loi à travers diverses activités et par divers canaux de communication (affiches, gadgets, émissions radiodiffusées et télévisées, documentaires etc).

Face à tous ces efforts le constat est que le mal perdure. Ceci laisse croire que les sensibilisations des femmes sur leurs droits et les peines encourues par les auteurs des violences ne suffiraient pas pour éradiquer les violences dans les foyers. Alors nous pensons qu'il faut orienter les études sur l'aspect psychologique des violences conjugales et particulièrement sur ses conséquences psychologiques sur les victimes afin de trouver d'autres moyens de lutte contre le mal et pour compter un jour l'éradiquer.

3- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

a- Objectif général

L'objectif général poursuivi dans cette étude est de faire ressortir les conséquences d'ordre psychologique occasionnées par les violences

conjugales sur la femme afin de contribuer à la diminution des cas de mauvais traitements des femmes.

b- Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, nous avons formulé les objectifs spécifiques suivants :

- étudier l'implication de la domination masculine dans la naissance des violences conjugales ;
- apprécier la situation socio-économique des femmes victimes de violences conjugales ;
- expliquer comment l'épanouissement de la femme peut être inhibé par les violences conjugales.

Pour atteindre ces objectifs, les hypothèses suivantes sont formulées.

4- HYPOTHESES

a- Hypothèse générale

La violence conjugale, quelle que soit sa forme, crée chez la femme un déséquilibre psychique et une perturbation de la vie familiale et sociale.

b- Hypothèses spécifiques

Les hypothèses relatives aux objectifs spécifiques dégagés se présentent comme suit :

- les violences conjugales prennent leur source dans le système patriarcal de la société et de la vie familiale ;
- la dépendance financière de la femme favorise les tensions dans les ménages ;
- les victimes de violences conjugales sont atteintes dans leur dignité personnelle ; ce qui engendre leur retrait social.

c- Hypothèses opérationnelles

Une fois les hypothèses spécifiques à résoudre choisies, notre sujet formulé et la problématique spécifiée, il importe de préciser la vision globale pouvant nous permettre de vérifier les hypothèses spécifiques retenues et par voie de conséquence, apporter des approches de solution à l'hypothèse générale identifiée.

Rappelons que l'hypothèse générale se rapporte à l'atteinte du psychisme de la femme par les violences conjugales. Pour ce fait, la restructuration et la redéfinition des fonctions des centres de promotion sociale en vue d'une prise en charge psychologique efficace s'avère donc indispensable pour parvenir à amoindrir les conséquences psychologiques des violences conjugales sur les victimes. Nous sommes donc liés à la résolution de l'hypothèse générale qui est présentée dans ses compartiments par rapport aux différentes hypothèses spécifiques identifiées plus haut.

- En ce qui concerne la première hypothèse spécifique relative à la source des violences conjugales, nous retenons que le fait de redéfinir les groupes cibles des sensibilisations (souvent des femmes) et de sensibiliser aussi les hommes sur les vertus de la femme, sur l'importance de la femme dans la vie d'un homme et sur les conséquences des violences conjugales sur la femme, les enfants et toute la famille peut amener les hommes à changer de mentalité et à considérer la femme comme leur égal. Ceci nécessite une démarche de conscientisation des hommes.
- Pour ce qui est de la deuxième hypothèse spécifique concernant la dépendance financière de la femme, nous pouvons dire que l'autonomisation financière de la femme à travers les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC) et les groupements de femmes pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles, va permettre à cette dernière de

participer aux dépenses dans le ménage et au pire des cas de sortir du joug du conjoint violent. Ceci suppose bien sûre une démarche méthodologique de socialisation de la femme.

- Quant à la troisième hypothèse spécifique se rapportant à la manifestation des troubles psychiques chez les victimes, nous pouvons dire que la dotation des centres sociaux de psychologues qualifiés et la multiplication des centres d'écoute, d'appui et conseil vont permettre aux femmes de se confier à un spécialiste qui les aidera à surmonter les traumatismes avant qu'ils ne dégénèrent en de graves troubles psychiques.

5- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Le concept est un élément du vocabulaire, exprimant une idée générale et abstraite, permettant de rassembler une diversité d'objets. Sur ce, chaque mot constituant notre sujet de recherche est un concept. Alors une réorganisation et une clarification de chacun des concepts utilisés s'avèrent nécessaire pour permettre de cerner tout le contour du sujet de recherche.

IMPACT : c'est l'effet, la séquelle, l'influence d'un fait ou d'un acte.

PSYCHOLOGIE : Le mot « psychologie » vient étymologiquement du grec psukhê et logos qui signifie respectivement âme et science. Se basant sur cette l'origine du mot, nous pouvons définir la psychologie comme l'étude de l'âme, des faits de l'esprit.

La psychologie est la science qui étudie les comportements de l'homme et des processus mentaux (la perception, la mémoire et l'intelligence) qui les sous-tendent. En d'autres termes, la façon consciente ou inconsciente dont les êtres humains sentent, pensent, apprennent et connaissent.

La psychologie ne s'est constituée comme science qu'au XIX^e siècle, mais ses principaux concepts et l'idée même d'esprit furent élaborés dès les débuts de la philosophie, dans l'antiquité grecque.

La théorie psychologique moderne plonge ses racines dans l'œuvre de René Descartes et dans celles des philosophes britanniques Thomas Hobbes et John Locke au XVII^e siècle. Descartes affirmait que le corps de l'homme est semblable aux rouages d'une machine, tandis que l'esprit ou l'âme est une entité distincte, dont la seule activité est de penser. Il soutenait que l'esprit renferme certaines idées innées, qui ont un rôle fondamental dans la structuration de l'expérience. Hobbes et Locke attachaient pour leur part un rôle primordial à l'expérience comme source de la connaissance. Locke pensait que tout ce que l'on sait du monde extérieur nous est transmis par les sens et que les idées sont adéquates aux choses seulement lorsqu'elles procèdent d'une information sensorielle.

La psychologie moderne se donne pour tâche de recueillir des données objectives et quantifiées sur le comportement et sur l'expérience afin d'en faire la synthèse dans des théories psychologiques. Ces théories aident à comprendre, à expliquer et dans certains cas à infléchir le comportement des individus. Elle s'est en grande partie développée à partir des conceptions empiristes de Locke, mais l'idée cartésienne d'une structure mentale innée se retrouve aujourd'hui encore dans certaines théories de la perception, du langage et de la cognition (pensée et raisonnement).

Après cette définition de la psychologie, l'adjectif « psychologique » qui y dérive désigne tout ce qui est relatif à la psychologie.

IMPACTS PSYCHOLOGIQUES : c'est l'ensemble des conséquences psychologiques d'un acte ou d'un fait.

LA VIOLENCE : Apparu au XIII^{ème} siècle, le terme violence est emprunté au latin *violentia* et désigne le caractère violent ou emporté, en parlant des personnes, ou impétueux, en parlant des choses, par exemple le temps.

Violentia vient lui-même du latin *vis*, la force ou la vigueur, d'abord utilisé pour désigner qui agit ou s'exprime sans retenue, puis ce qui a un intense pouvoir d'action.

Le terme grec correspondant est *bia* : il signifie à la fois force vitale, qui est la force nécessaire pour nous pousser à être ou à agir, et violence. *Bia* est la forme féminine de *bios*, la vie, que l'on retrouve dans la biologie, la science du vivant, ou la biographie, le récit écrit d'une vie. C'est la qualité de ce qui agit avec force, de manière positive ou négative.

Cette force caractérise également toute forme de rapport à autrui, à partir du moment où l'une des parties la subit. C'est alors la force exercée par une personne ou un groupe pour soumettre ou contraindre quelqu'un, afin d'obtenir quelque chose, avec ou sans son consentement.

Sur le plan du droit, c'est la contrainte illicite exercée sur un individu pour obtenir une chose, « avec son consentement ».

Sur le plan international, c'est l'emploi de la force pour obtenir d'un Etat son consentement, en rupture avec les principes du droit international. C'est enfin l'usage de la force dans la contestation sociale ou la répression des conflits par l'Etat.

Le terme se décline aussi au pluriel. Les violences sont alors des actes d'agression commis volontairement à l'encontre d'autrui, sur son corps (violences physiques, violences sexuelles) ou ses biens.

En droit pénal, les violences sont « légères » ou « graves ». Ce sont aussi des paroles, qui manifestent l'hostilité ou l'agressivité entre les individus (violences morales/psychologique).

Toute violence repose sur l'utilisation de force. Michaud (2004) renseigne davantage sur cette affirmation en précisant qu'étymologiquement, la violence renvoie avant tout à une idée de force, visible et manifeste, qui entraîne chaos et bouleversement. Le petit Robert, s'inscrivant dans la même optique dans sa définition, précise que c'est une force brutale pour soumettre quelqu'un. S'accordant avec ces approches définitionnelles, Rolland perçoit la violence comme la loi de la brute.

Les sciences humaines répartissent les théories de la violence en deux camps. Le premier regroupe les théories de la violence fondatrice qui soutiennent l'existence d'un programme de comportements violents inscrit en l'homme. Dans ce cadre théorique, on peut ranger la thèse de Lorenz (1969) sur l'instinct agressif non ritualisé, les théories psychanalytiques sur l'existence d'une pulsion destructrice (thanatos) et la théorie Girard (1972) liée au mimétique.

Quand au second, il regroupe les théories qui soutiennent que la violence est une affaire de société. C'est le cas de l'anthropologie culturaliste qui voit dans la violence un phénomène de culture et celui de la psychologie sociale qui penche globalement en faveur des thèses sur l'impact du milieu.

Pour la philosophe Kriegel, la violence est la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu.

La violence, selon le dictionnaire Larousse, est une contrainte, une force physique ou morale exercée sur une personne pour obtenir son consentement à un acte juridique ou pour l'amener à faire ce qu'elle ne veut pas faire.

En psychanalyse, « c'est le retour du refoulé » (Boudon et Raymond, 2004), la libération du paroxystique des pulsions originaires de la libido comme de l'instinct de la mort.

En sociologie, elle est le seuil en deçà duquel les individus ne constituent plus une authentique communauté. Ainsi, la violence se produit aussi dans la relation amoureuse voire conjugale.

CONJUGAL : est un adjectif, selon le dictionnaire Larousse, pour qualifier tout ce qui se rapporte aux relations entre les époux au regard de la loi ou même de la religion.

VIOLENCE CONJUGALE : La violence conjugale (désignée également comme violence domestique) est devenue, depuis les années 90, un véritable phénomène de société. Elle désigne des comportements agressifs et violents, voire destructeurs ou de torture, d'une personne à l'encontre d'une autre, dans le cadre d'une relation de couple. La violence d'un conjoint envers l'autre ne se résume absolument pas à de la violence physique, bien que ce point reste d'importance capitale, mais elle désigne également une multitude de comportements qui menacent l'intégrité physique, mais également psychique, de la personne qui en est victime.

Ce n'est pas parce qu'une personne ne présente pas de blessures physiques apparentes qu'elle n'est pas violentée par son conjoint.

C'est pourquoi on parle aujourd'hui de « femmes victimes de violences » et non plus de « femmes battues », terme devenu trop peu représentatif de ce qu'est la violence conjugale.

La violence conjugale selon le rapport établi par la France pour l'ONU (1993) est « un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce des comportements agressifs et violents à l'encontre de l'autre, dans le cadre d'une relation privée et privilégiée afin de le contrôler et de le dominer ».

Pour les Nations Unies, « les violences conjugales à l'égard des femmes concernent tous actes de violences dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte, la privation arbitraire de liberté dans la vie privée ». Cette définition des Nations Unies présente la violence sous plusieurs angles et englobe les facteurs portant préjudice à la femme.

FEMME : selon le dictionnaire encyclopédique de français, Larousse, la femme est un être humain adulte, de sexe féminin et aussi une épouse. Pour Livi-Bacci, elle est un fait biologique aux conséquences sociales et culturelles ; elle est la mère de la famille, éducatrice, compagne, épouse, pilier de la famille. S'inspirant de Beauvoir (1986) qui disait : « on ne naît pas femme, on le devient », certains féministes considèrent le sexe comme une construction sociale. C'est de cette construction sociale que naissent donc les inégalités et les discriminations entre les sexes.

PATRIARCAT : c'est un système familial et social fondé sur l'autorité du père et sur la descendance par les mâles. La manifestation typique du patriarcat est la domination masculine.

6- REVUE DE LA LITTÉRATURE

Tout fait scientifique repose sur des théories. L'analyse de la condition féminine est une question qui attire particulièrement l'attention de tous. Plusieurs chercheurs, écrivains toutes disciplines confondues et organisations nationales et internationales ont abordé la question sans pour autant manquer d'évoquer les violences conjugales. Les définitions des violences conjugales ou des violences faites aux femmes sont nombreuses et diffèrent d'un auteur à un autre, mais le contenu reste le même. Tous ces auteurs conçoivent les violences conjugales dans la sphère familiale comme un comportement

destructeur et qui existe sous plusieurs formes : psychologique, physique, sexuelle, économique, verbale, sociale etc.

En effet, dans *violence aux femmes* de Déchénu(1999), « la violence conjugale est tout acte infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, à travers divers moyens à une femme quelle qu'elle soit dans le but de la punir ou de la maintenir dans des rôles féminins conventionnels ou de lui dénier la dignité humaine, d'ébranler son assurance, sa confiance en elle, et jusqu'à sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou mentales ». L'auteur informe sur la violence dans le temps et dans l'espace : les violences traditionnelles léguées par le passé et les violences modernes issues de la civilisation étrangère. Ce document propose aussi des mesures permettant de combattre cette violence sans en briser l'engrenage.

Les premières recherches (Veroff, 1972 ; Dutton et Strachan 1987 ; Balier, 1988) sur les violences conjugales sont marquées par la prédominance du modèle psychopathologique. Celui-ci situe l'origine du problème dans la personnalité de l'homme violent et/ou de la victime. Il centre l'analyse sur les traits de personnalité des protagonistes, les systèmes de défense interne, la présence d'une psychopathologie ou d'une maladie mentale. Les limites de ce modèle, cantonné au niveau individuel, ont été soulignées à maintes reprises tant par les sociologues que par les chercheurs féministes. L'approche psychosociale intègre une dimension sociale dans l'explication des comportements violents de l'homme.

La théorie systémique décrit la famille comme "système d'adaptation sociale" et considère la violence conjugale comme le résultat d'une mauvaise communication à l'intérieur de la famille. Straus (1973) reprend la distinction entre feed-back négatif et feed-back positif pour décrire les interactions familiales, le premier engendrant une spirale de violence croissante, tandis

que le second parvenant à contenir ou empêcher la violence ou encore à réduire son niveau au sein de la famille.

Les théories de l'apprentissage social et des rôles de sexe voient dans les comportements d'agresseur ou de victime le résultat d'apprentissages effectués au sein de la famille d'origine ou du groupe d'appartenance (Straus, 1975). Le concept de transmission intergénérationnelle de la violence s'est révélé pertinent pour expliquer la tendance qu'ont les personnes maltraitées dans leur enfance à maltraiter à leur tour leurs enfants. Il a également été appliqué aux cas de violence conjugale. Les maris violents ont vécu de la violence en tant qu'enfant ou ont vu leur père battre leur mère (Straus, 1980). Il y aurait ainsi apprentissage de la violence comme mode de relation dans la socialisation primaire des individus. Toutefois d'autres études relativisent l'influence de ce facteur et rappellent que la violence est le résultat d'un processus complexe et ne saurait être expliquée par un déterminant unique.

Walker (1977), qui focalise son analyse sur les femmes maltraitées, a repris de Seligman le concept de "l'impuissance apprise", pour expliquer la difficulté qu'ont ces femmes à réagir. Walker a été critiquée par certains chercheurs qui lui reprochent de se centrer principalement sur la victime, de lui faire porter la responsabilité de ce qui lui arrive et de sous-estimer ses capacités d'adaptation et de réaction.

Les théories contextuelles mettent en évidence l'impact d'événements externes sur le fonctionnement familial. Pour Steinmetz (1980), la violence tire son origine de situations génératrices de stress (chômage, insatisfaction au travail, alcoolisme, pauvreté, etc.) qui se répercutent sous forme de conflits à l'intérieur de la famille et aboutissent à la violence. Cependant, Straus et Gelles (1990) mettent en garde contre une interprétation trop mécaniste de ces facteurs et précisent que le stress n'entraîne la violence que s'il est associé à d'autres facteurs.

L'approche socioculturelle cherche dans l'organisation sociale et dans la culture des groupes les facteurs responsables de la violence (Straus, 1980). On peut distinguer deux grands niveaux d'analyse :

- le niveau structurel où sont étudiées les inégalités entre les groupes sociaux. Des déterminants tels que la classe, les rapports sociaux de sexe, les ressources des conjoints, sont retenus comme pertinents;
- le niveau culturel où sont prises en considération les normes, les valeurs et représentations qui régissent les comportements.

Les recherches empiriques menées dans cette optique n'ont pas toujours produit des résultats consistants. Néanmoins, un certain nombre de facteurs sociaux apparaissent systématiquement liés à la violence. Parmi eux : l'âge (Gelles et Straus, 1988), la position dans la hiérarchie sociale (Straus, 1980), l'inégalité dans le couple et la société et l'abus d'alcool (Straus et Gelles, 1990). L'association entre abus d'alcool et violence se vérifie dans plusieurs recherches. Toutefois le caractère causal de la relation constatée est mis en doute par de nombreux spécialistes.

Pour Gresy, la violence serait générée par des apprentissages et une conformité à des règles et schémas sociaux différents pour les deux sexes. Il serait donc question pour l'auteur, de domination. Mais si l'on admet que les violences conjugales sont effectivement la traduction d'une domination collective des hommes à l'égard des femmes, comment alors le rapport de domination hommes/femmes engendrant l'installation définitive des femmes dans un statut de victimes, s'impose-t-il à ces dernières, au sein de la société ?

Bourdieu (1998) apporte une forme de réponse à cette question dans son ouvrage *la domination masculine*. La domination serait, selon lui, tellement ancrée dans nos inconscients que nous ne l'apercevons même plus. Il analyse cette domination comme une violence qu'il qualifie de « symbolique ». Ainsi,

pour durer, les différentes formes de domination devraient être reconnues comme légitimes. En les considérant comme « naturelles » les dominés eux-mêmes en viendraient à adhérer à l'ordre dominant tout en méconnaissant le caractère arbitraire. Cette violence symbolique se traduirait donc par un rapport de domination dans lequel un agent utiliserait la force pour imposer desirs et volonté. L'essentiel de cette domination s'imposant de par sa légitimité apparente et ses formes à priori naturelles, bien qu'étant arbitraire.

Par ailleurs, cette violence introduirait, selon Marzano, la non prise en compte d'autrui comme sujet ayant droit au respect mais également un refus d'admettre que l'objet de son désir puisse se soustraire à l'envie de posséder, préférant ainsi l'avaloir et le faire sien. Ainsi, ces hommes violents seraient sans doute des individus n'ayant probablement pas développé chez eux ce que Freud (1969) qualifie de « compassion » et qui constitue le contrepoids de la « cruauté ». Ils ne ressentiraient donc aucune compassion à l'égard des autres et notamment des femmes. Ces dernières constituant à leurs yeux bien souvent des « choses », des « objets » dont ils pourraient, selon eux, disposer complètement. Les femmes ne seraient ainsi plus reconnues en tant que sujet (et encore moins en tant qu'être sensible) pouvant contester le pouvoir et la violence des hommes.

Si la violence conjugale a réussi à traverser les civilisations et les siècles, c'est sans doute grâce à l'appui de structures sociales, politiques, économiques et religieuses qui se sont renforcées mutuellement pour produire et maintenir des rapports de domination et de pouvoir des hommes sur les femmes (Assemblée des Evêques du Québec, 1989). Cette domination de l'homme sur la femme n'est que la manifestation la plus typique du patriarcat.

Comme l'explique le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des Evêques du Québec (1989), le patriarcat est un système social qui soutient et consacre la prédominance des hommes, amène une concentration du pouvoir

et de privilèges entre leurs mains et par conséquent, entraîne le contrôle et la subordination des femmes et engendre des rapports sociaux inégalitaires entre les sexes. Cette disparité de pouvoir, de privilèges et de prestige enracine et perpétue le patriarcat dans notre société. Elle donne aux hommes puissance, domination et avantages sur les femmes et explique une grande part de violence.

Cette brève description du patriarcat nous aide à comprendre le lourd héritage qui pèse sur la condition des femmes. Un héritage qui se vit au niveau individuel mais aussi au niveau collectif : « Individuel au sens des relations privées avec les hommes, du rôle des femmes dans leur famille et collectif au sens des valeurs sociales et des institutions véhiculant ces valeurs qui maintiennent l'oppression » (Simard, 1986).

Dans le même sens, l'auteure Prudhomme dit qu'il existe au sein de la société « un mécanisme semblable à celui qui fonctionne dans le couple et qui contribue à maintenir le pouvoir des hommes sur les femmes et entretenir la violence » (Prudhomme, 1995, p.44). Ce mécanisme se traduit selon elle, par une norme implicite véhiculée dans notre société : « Comprendre l'agresseur et blâmer la victime ». Puis, elle nomme la norme formelle « qui clame haut et fort que la violence conjugale est répréhensible » (*op. cit.*).

Elle explique par cette affirmation, que toute la société est prise dans le même piège que la femme violentée. Au même titre que cette dernière, la société cherche à trouver une excuse pour expliquer l'attitude dérangeante de l'agresseur en s'en tenant à une analyse individuelle de sa personnalité ou de son passé. Cette façon de faire a pour effet de déresponsabiliser ce dernier et d'atténuer ou même d'éviter une sanction. On demande à la femme qu'elle collabore soit par la médiation soit par la thérapie de couple.

Toutes ces méthodes visent la guérison de l'agresseur en passant presque sous silence l'impact de la violence sur les femmes qui en sont victimes. Ainsi, la valeur sociale qui veut le maintien de la famille s'en trouve renforcer au détriment du bien-être de la victime. Cette norme est tellement bien intériorisée individuellement qu'elle entretient la tolérance sociale face à la violence conjugale.

Pour Welzer-Lang, (1992), ce ne sont pas des explications psychologiques individuelles qui expliquent la violence des hommes, mais bel et bien des raisons sociales, notamment les privilèges qu'apportent le pouvoir et le contrôle exercé sur ses proches.

Par une conception favorisant l'effet de surdétermination des structures anthropologiques, l'auteur se condamne naturellement à espérer seulement en des solutions individuelles aléatoires. Ce sera donc le changement des mentalités qui apportera un monde égalitaire.

Delphy (2001) associe à la notion de patriarcat l'existence d'une base économique et crée un mode de production spécifique : le « Mode de production domestique » qui éclaire la notion de patriarcat.

A ce propos Kelly (citée par Guionnet et Neveu, 2004,) affirme que les systèmes de genre sont également déterminés par des facteurs propres. La domination masculine est fondamentalement liée à un système économique et son évolution dépend aussi des rapports de pouvoir économique.

D'autres apports théoriques mettent en relief les dimensions matérielles, symboliques et interactives du pouvoir masculin. La perspective de Marx éclaire les bases matérielles sur lesquelles repose le pouvoir masculin au sein du couple: le pouvoir, exercé par les classes dominantes sur les classes dominées, repose sur le contrôle des moyens de production. A partir de cette base matérielle, il devient alors possible d'instaurer un pouvoir

idéologique et de faire ainsi passer les intérêts et les valeurs des dominants comme étant ceux de l'ensemble du corps social (Marx et Engels, 1977).

A ce propos, une étude suisse a montré que les femmes sont globalement défavorisées, en comparaison aux hommes, sur le plan de la formation et de l'accès au marché du travail, et disposent donc de ressources économiques moindres (Guye et Kaufmann, 1998). Ces inégalités de ressources socio-économiques ont des répercussions sur les rapports de pouvoir au sein du couple, ne serait-ce que parce que les femmes sont souvent financièrement dépendantes de leur partenaire et donc en position de faiblesse sur le plan des ressources. Or, il se trouve que cette dépendance financière affecte les femmes qui vivent des situations de violences, par le fait qu'elle limite leur autonomie et les possibilités de quitter leur partenaire violent. Le manque d'argent, lié aux situations de précarité, la dépendance des femmes sans aucun revenu sont autant de facteurs aggravants des situations de violence conjugale (Jaspard, 2003).

Le professeur Henrion (2003) reprenant les données de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF) indique que l'absence d'autonomie financière des victimes serait un facteur induisant une situation de violence. Henrion note que « si la violence conjugale ne suit pas la hiérarchie sociale, une grande instabilité professionnelle semble favoriser l'émergence de situations de cumul de violences » (*op. cit.* p. 15 et 16). Et encore : « Pour l'un et l'autre des partenaires, avoir vécu une seule fois une période de chômage accroît relativement peu le développement de situations de violences conjugales, en revanche la multiplication des périodes de chômage double la proportion globale des situations de violences et triple celle des « violences gravissimes » (*op. cit.* p. 16).

Une enquête inédite de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP, 2012), dresse le profil type des victimes de

violences conjugales. D'après les résultats de cette enquête, les femmes les plus pauvres sont les premières touchées par les violences conjugales. Voilà qui tord le cou à l'idée répandue selon laquelle tous les foyers seraient indistinctement concernés. «Si tous les milieux sociaux sont concernés, tous ne le sont pas à la même fréquence», précise Cyril Rizk (2012), responsable des statistiques à l'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales). En clair, les femmes les plus pauvres se déclarent quatre fois plus victimes que les plus aisées. « Il faut se garder de toute interprétation univoque, met en garde le statisticien. Car la pauvreté peut à la fois être à l'origine des violences au sein du couple, mais elle peut aussi être une conséquence de ces violences» (op.cit.).

Selon les auteurs Champagne et Lebœuf (1995, p. 46), «il existe un lien entre l'appauvrissement des femmes et la violence qu'elles subissent ». Les causes qu'elles nomment sont d'abord les rapports sociaux inégalitaires fortement véhiculés par le système patriarcal. Ces rapports se traduisent souvent en termes de pouvoir et de domination lesquels, selon ces deux auteurs, exigent la subordination et la soumission. Nous sommes en mesure de constater que selon « les traditions, les lois et les attitudes qui prévalent, les hommes ont davantage de pouvoir et de privilèges que les femmes » (op.cit.).

Les auteures accusent aussi le système capitaliste. Celui-ci alimente les rapports inégalitaires mais cette fois, entre les classes sociales. Les valeurs de compétition, d'individualisme et de profit viennent donc se juxtaposer aux rapports décrits dans le système patriarcal. De plus, de ce capitalisme, il ressort que la femme en est souvent victime puisqu'il engendre des répercussions jusque dans les rapports conjugaux et familiaux. Lorsque la femme victime de violence décide de porter plainte contre son mari ou de fuir le foyer conjugal, les conséquences économiques se font immédiatement

sentir. Champagne et Leboeuf (1995) disent que les femmes violentées proviennent de toutes les classes sociales et que la pauvreté en épargne peu.

En dépit de leur place centrale au sein de la famille et de la société, les femmes sont souvent dépendantes et soumises à leurs maris, qui décident de leurs faits et gestes, ainsi que de leurs droits et surtout de leurs devoirs. Violences, inégalités persistantes et oppressions ne cessent de renforcer les discriminations envers les femmes. Un des facteurs clés qui explique cette forte dépendance des femmes et qui conditionne toute tentative de la réduire, est la dépendance économique des femmes. Leur épanouissement économique est une condition sine qua non de leur liberté et de leur accès réel aux droits.

Le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement sur travail des femmes (2005), affirme que, « malgré l'égalité que le droit international accorde aux femmes, malgré les multiples talents de ces dernières et les réalisations à leur actif dans différentes sphères de l'activité humaine, et malgré leur contribution inestimable au sein de leur famille et de la société, de nombreuses femmes ne sont pas encouragées à développer leurs capacités et à les utiliser au même titre que les hommes. Dans la vie publique, des facteurs culturels, juridiques, sociaux, économiques et politiques empêchent les femmes d'accéder comme les hommes à l'éducation, à la santé, aux opportunités professionnelles, aux droits civiques et à la représentation politique. Dans la vie privée, les schémas éducatifs traditionnels, les dispositions discriminatoires du droit de la famille perpétuent les inégalités et la subordination ».

L'autonomisation de la femme apparaît comme un chemin sûr vers la liberté, l'épanouissement et l'amélioration du statut de la femme. Nul n'ignore le poids de l'autonomie financière dans la question de la liberté ou de l'épanouissement. Fort de ce constat, l'ouvrage de BIT, *les travailleuses et*

la société, souligne que le travail pour la femme s'étend au-delà des rôles élémentaires domestiques jusqu'à une activité de production économique.

Pour ce faire, l'autonomisation de la femme s'avère un chemin approprié vers l'égalité et l'équité sexistes. Telle est la solution générale qui ressort de l'ouvrage *les travailleuses et la société* (1976) ; « Dans les conditions sociales et économiques actuelles, le seul moyen qu'aient les femmes de sortir du ghetto où elles se trouvent enfermées et d'échapper à l'obligation de se cantonner dans le rôle de mère, de ménagère et de compagne fidèle de l'homme, c'est d'essayer d'obtenir une pleine acceptation de leur activité professionnelle ».

Boserup (1983) amène à percevoir la valeur économique du travail des femmes, constitué essentiellement du commerce et de la production agricole. Ces femmes parviennent par ce biais à subvenir à leurs propres besoins et à ceux des enfants.

La violence au sein du couple a une incidence majeure sur la santé des femmes, que ce soit du fait des blessures provoquées ou des affections chroniques qu'elle peut engendrer. Les coups reçus, l'état de tension, de peur et d'angoisse dans lesquels elles sont maintenues par leur agresseur, ont de graves conséquences et sont à l'origine de troubles très variés.

Les données accumulées sur la question montrent que la femme confrontée à la violence de son partenaire risque de subir des atteintes graves pour sa santé, tant physique que mentale, voire pour sa vie.

Des études à caractère le plus souvent clinique et descriptif, mettent en évidence d'importants problèmes de dépression, de dévalorisation et de perte de confiance en soi, d'anxiété et de détresse psychologique (Walker, 1993).

Les données de l’OMS mettent en évidence que les femmes gravement violentées présentent des taux de détresse psychologique beaucoup plus élevés que les autres femmes. Elles ont notamment deux fois plus souvent des maux de tête et quatre fois plus souvent le sentiment d’être déprimée; elles sont aussi cinq fois et demie plus nombreuses à commettre des tentatives de suicide que les autres femmes (Straus et Gelles, 1990).

Walker (1993) a étudié les effets de la violence sur les femmes connus sous le nom de "Battered Woman's Syndrome". Elle montre que celui-ci peut être assimilé au "syndrome de stress post-traumatique", connu dans la littérature psychologique et psychiatrique comme le résultat d'une exposition répétée à des traumatismes. De plus nombreuses sont les femmes victimes de violences conjugales qui présentent les signes d'un syndrome post-traumatique ; 46,7% à 58% des femmes violentées présentent ce type de syndrome (Garibay-West, 1990).

En effet, toute personne exposée à des abus répétés qu'elle n'est pas en mesure d'éviter réagit, non pas de manière passive comme on le croit souvent à tort, mais en restreignant ses réactions à celles qui lui semblent les plus appropriées pour se protéger.

De plus, plusieurs études montrent que les femmes sont désorientées par l'alternance d'épisodes calmes et violents et que souvent elles plaignent et protègent leur partenaire, sous-estiment leur propre bien-être, niant la gravité de la violence subie ou s'en attribuant la responsabilité. Elles souffrent, bien au-delà des explosions de violence physique, d'un climat où s'installent progressivement la terreur, la rage refoulée, l'effacement de leur identité. Cette situation entraînera des séquelles durables. (Stets et Straus, 1990)

Selon l'OMS (1993), certains symptômes interprétés par les cliniciens comme de l'humeur dépressive pourraient constituer une réaction post-traumatique à de la violence conjugale.

Beaucoup d'études et de séminaires ont été consacrés aux violences subies par les femmes et leurs conditions de vie. Mais comment améliorer de façon efficace ses conditions de vie pour une réduction considérable des violences conjugales et promouvoir la participation des femmes au développement de la cellule familiale voire du pays ?

Au Bénin, la question des violences faites aux femmes n'a pas laissé indifférents les acteurs du pouvoir législatif et les organismes de la défense des droits des femmes.

Au niveau législatif, la Constitution béninoise affirme solennellement que le pays est déterminé à « créer un Etat de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'Homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle... ».

La protection de la femme contre toute forme d'inégalité est prévue dans plusieurs dispositions de ladite Constitution :

- L'article 26 affirme de manière générale le principe de l'égalité entre l'homme et la femme et la protection due par l'Etat à la mère et à l'enfant.
- L'article 6 parle de l'égalité des nationaux béninois des deux sexes.
- L'article 8 dispose que la personne humaine est sacrée et inviolable.

- L'article 9 prévoit le droit de tout être humain au développement et au plein épanouissement de sa personne dans toutes ses dimensions - matérielle, temporelle, intellectuelle et spirituelle.
- L'article 15 garantit le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de la personne.
- L'article 18 prévoit l'interdiction de la torture et de toutes peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En dépit du fait que le Bénin dispose de plusieurs lois en faveur de la femme, le vote de code de la personne et de la famille (2005) et de la loi portant « Prévention, contrôle et répression des violences faites aux femmes au Bénin» (2012), vient prouver la volonté de nos dirigeants à améliorer la position de la femme béninoise dans la société. L'existence de ces dispositions est salutaire mais les acteurs du droit les mettent-elles vraiment en pratique ? En voilà une préoccupation majeure.

Au niveau des organismes de défense des droits des femmes comme au niveau législatif, plusieurs actions sont menées dans le but du respect des droits de la femme et de son épanouissement.

A cet effet, Chaque année, une campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles est organisée du 25 novembre au 10 décembre conformément à une initiative internationale née du « Women's Leader Institute ». De plus, certains organismes, ONG, associations et groupements ont élaboré des plaquettes qui servent de sources d'information et de guide d'animation sur les violences faites aux femmes.

En effet, "Women In Law Development In Africa (WILDAF/BENIN) a élaboré un guide d'animation intitulé « violences faites aux femmes » qui fait état du cadre juridique des droits humains de la femme au Bénin, des généralités sur les violences et les techniques de communications pour les animateurs. L'ONG Social Watch en partenariat avec WJEI/EMPOWER a élaboré également un guide d'animation avec pour objectif principal de

sensibiliser et de former des acteurs en vue de l'obtention d'une réduction significative des actes de violences sur la femme. Plusieurs aspects de la situation des femmes y sont soulevés.

Beaucoup d'ouvrages et de revues ont été consultés dans le cadre de nos recherches sur les violences conjugales ; malgré cela nous ne pourrions prétendre épuiser le sujet. Ceci dit les informations issues de ces ouvrages ont été mises à profit pour l'atteinte des objectifs de notre étude sur l'impact psychologique des violences conjugales sur la femme.

CHAPITRE II: DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Toute recherche qui se veut scientifique ne peut se fonder que sur une méthodologie. La méthodologie, est une démarche à suivre pour mener une recherche, c'est la manière de progresser vers un but ; et ce but dans notre contexte, c'est la quête objective de connaissance sur les faits sociaux. Pour mieux cerner les différents aspects de notre préoccupation et pour atteindre nos objectifs, nous avons opté pour une démarche méthodologique composée de six phases. Elle a consisté à l'élaboration de l'échantillonnage, une élaboration et exploitation du questionnaire et du guide d'entretien, une enquête de terrain proprement dite, enfin une phase de dépouillement des données de terrain puis d'analyse et de rédaction complète.

1- **Population cible**

Dans le compte de notre recherche, nous avons ciblé des personnes pouvant nous fournir des informations de qualité fiable et traitable sur les violences conjugales. Qui sont ces personnes ? En clair, le groupe cible principal est constitué de femmes ou concubines victimes de violences conjugales. Dans le choix des femmes victimes nous avons pris en compte les femmes vivant encore sous le toit de leur mari et celles qui par la force des choses ont quitté le domicile conjugal. En plus du groupe cible principal, un groupe cible secondaire a constitué également l'échantillon. Il est nécessaire, dans une étude sur les violences conjugales, de prendre l'avis de ceux qui de façon juridique d'une part et de façon sociale d'autre part sont habilités à recevoir ces cas et à les traiter. Ce sont ces personnes qui constituent le groupe cible secondaire. Il s'agit entre autres, des responsables des Centres de Promotion Sociales (CPS), des commissaires de police et des magistrats.

2- Echantillon

Compte tenu de la sensibilité du sujet et du caractère quantitatif de l'étude, la technique utilisée est celle de l'échantillonnage par choix raisonné. Ainsi la taille de l'échantillon est de 70 personnes, groupe cible principal et secondaire confondus. Notre échantillon est composé de :

- 50 femmes victimes de violences conjugales ;
- 7 responsables de Centre de Promotion Social
- 8 Commissaires de police
- 5 magistrats

3- Techniques et instruments de collecte

En sciences sociales, la méthodologie répond à une rigueur scientifique qui entre également en ligne de compte pour le choix des méthodes et techniques de collecte des données. La présente étude est de nature quantitative combinée d'une approche qualitative. Les techniques de collecte de données utilisées sont : le questionnaire, le guide d'entretien et une grille d'observation.

4- Conception du questionnaire

En vue de permettre une bonne collecte de données, un questionnaire a été conçu par rapport aux problèmes identifiés au cours de notre étude, notamment les trois problèmes ci-dessous :

- la source des violences conjugales,
- la situation socio-économique des victimes,
- la manifestation des troubles psychiques.

Pour avoir des réponses précises, nous avons choisi des questions à réponses uniques et des questions ouvertes tout en tenant compte des

différents aspects de notre sujet d'étude.

5- Guide d'entretien

Compte tenu du fait que le questionnaire n'englobe pas tous les problèmes spécifiques identifiés, nous avons également conçu un guide d'entretien en vue de collecter plus d'informations fiables sur les problèmes spécifiques. Nous avons conçu le guide d'entretien à l'endroit, des responsables des centres de promotion sociales, des magistrats et des commissaires de polices.

Cet outil a permis d'avoir une large information sur le phénomène des violences conjugales étudié. Il a servi de complément aux informations issues du questionnaire.

6- Observation

L'observation de terrain a constitué une de nos méthodes de collecte d'informations au cours de nos enquêtes. Elle nous a permis de mieux appréhender les manifestations des troubles psychiques auxquels les victimes sont objets.

7- Mode de traitement des données

Les données collectées sur le terrain ont fait l'objet d'un dépouillement. Après le dépouillement des questionnaires, les résultats chiffrés de chaque question ont été traités manuellement, puis comptabilisés (calcul du pourcentage). Ce qui nous a conduits à l'élaboration de tableaux statistiques grâce au logiciel informatique Excel, pour présenter les résultats de notre étude. Cet outil d'analyse (tableaux statistiques) a servi de support pour une meilleure analyse des données recueillies afin de mieux appréhender notre sujet d'étude.

8- Stratégie de vérification des hypothèses

Etant donné que nos investigations ont pour objectif de mobiliser les données nécessaires à la vérification des hypothèses formulées dans notre étude, nos enquêtes nous permettent de voir si :

- Les violences conjugales prennent leur source dans le système patriarcal de la vie familiale et de la société ;
- La dépendance financière de la femme favorise les tensions dans les ménages ;
- Les victimes de violences conjugales sont atteintes dans leur dignité personnelle ; ce qui engendre leur retrait social.

a- Seuil de décision par rapport à la première hypothèse

La première hypothèse est intitulée, «**les violences conjugales prennent leur source dans le système patriarcal de la vie familiale et de la société** ». Cette hypothèse pour être vérifiée s'appuie sur les éléments suivants du questionnaire d'enquête :

- Auteur des décisions concernant le ménage ;
- Auteur des violences dans le ménage ;
- Fréquence des violences.

Cette première hypothèse est considérée comme vérifiée lorsque l'avis favorable des enquêtées a un pourcentage de plus de 50%. Les questions III-1, III-2, III-3 et III-4 du questionnaire d'enquête abordent cette hypothèse.

b- Seuil de décision par rapport à la deuxième hypothèse

La deuxième hypothèse intitulée, « **la dépendance financière de la femme favorise les tensions dans les ménages** », est validée lorsque les raisons retenues pour l'expliquer reçoivent plus de 50% de l'avis favorable des enquêtées. Cette hypothèse s'appuie sur les éléments suivants du questionnaire d'enquête:

- Participation de la femme aux besoins du ménage ;

- Le pouvoir économique de la femme dans le ménage.

Les questions II-1 et II-2 du questionnaire sont relatives à cette hypothèse.

c- Seuil de décision par rapport à la troisième hypothèse

La troisième hypothèse intitulée, «**les victimes de violences conjugales sont atteintes dans leur dignité personnelle ; ce qui engendre leur retrait social** », est vérifiée lorsque les questions retenues pour l'expliquer reçoivent plus de 50% de l'avis favorable des enquêtées. Elle s'appuie sur les éléments suivants du questionnaire :

- Représentation personnelle des violences conjugales par les victimes ;
- Image de soi-même après les violences ;
- Ressentiments des victimes envers leur mari après les violences ;
- Les victimes de violences conjugales face à leur entourage ;
- Représentation des victimes de leur entourage.

Les questions IV-1, IV-2, IV-3 et IV-4 du questionnaire sont relatives à cette hypothèse.

9- Difficultés rencontrées

La rédaction de ce mémoire ne s'est pas déroulée sans difficultés. Ces difficultés sont de divers ordres : administratif, linguistique et géographique.

a) Au plan administratif

Au niveau des personnes ressources telles que les responsables des Centres de Promotion Sociale (CPS), les magistrats et les commissaires de police, la difficulté majeure réside dans la non disponibilité de la plupart de nos interlocuteurs à s'entretenir avec nous.

b) Au plan linguistique

Etant donné que notre population cible est majoritairement analphabète, il s'est posé un problème de traduction du questionnaire en

langues locales (fon, adja). Donc nous étions obligés de solliciter l'aide des facilitateurs du projet Etôdé qui nous ont aidés à rencontrer les victimes.

c) Au plan géographique

Compte tenu de la base de sondage des femmes victimes disponible au niveau de l'Initiative de Programme(Projet) Etôdé, il n'a pas été facile de rencontrer ces dernières vue leurs lieux d'habitation et leur disponibilité. Malgré cet accès difficile nous avons pu toucher le nombre de femmes prévues dans notre échantillon. Toutefois les difficultés rencontrées n'ont altéré en rien la qualité des informations traitées et d'une façon générale nous pouvons dire que l'élaboration du présent mémoire s'est bien déroulée.

DEUXIEME PARTIE:

***CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE, PRESENTATION,
INTERPRETATION ET ANALYSE DES RESULTATS***

CHAPITRE III : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE

Tout travail scientifique nécessite un cadre de mise en œuvre. C'est dans cet ordre d'idée que nous avons choisi d'effectuer notre travail de recherche de fin de formation en psychologie de la vie sociale et professionnelle dans la commune de Djakotomey par le biais CARE International au Bénin.

1- PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DJAKOTOMEY

a) L'historique de la commune de Djakotomey et la mise en place de la population

Quand il est question de parler de l'origine des Aja, Tado est tout de suite évoqué. Mais quand nous remontons plus loin dans l'histoire, nous constatons que les Aja seraient venus d'Oyo au Nigeria. En effet, un Yoruba que ses descendants appelleront: Déda qui signifie « ancêtre », est venu d'Oyo s'installer avec sa femme à Xogbonou. Là, il monta un subterfuge pour évaluer le degré d'hospitalité des populations hôtes. Toutes les nuits, Déda donnait des coups de chicotte à une peau d'animal qu'il avait en sa possession pour faire croire à une bastonnade sur la personne de sa femme aux habitants de Xogbonou. Bien qu'ils aient cru, ces derniers affichaient une indifférence totale prétextant qu'il n'avait pas à se mêler des affaires d'un étranger violent.

Face à cette indifférence, Déda jugea impossible sa cohabitation avec cette population qu'il qualifia de xénophobe. Après vingt ans environ de séjour à Xogbonou, il se rendit à Allada. Là encore, il monta le même scénario et quitta cette ville après environ quinze ans pour la même raison. Il porta le cap sur Abomey où il séjourna pendant environ douze ans ensuite il partit à Tado au Togo où il s'installa définitivement avec sa femme et ses sept enfants du nom de: Danfoli, Kpako, Amonwonon, Koumbo, Ghézin, Amouzoun et Toyou. Toyou le grand frère était un agriculteur tandis que Amouzoun était un véritable chasseur et très courageux. Les deux frères

fondèrent le village Mounzounhoué et s'y étaient installés avec leurs femmes et enfants.

Selon le récit ci-après, à l'origine, ce sont les frères Mouzoun et Toyou qui ont fondé le village de Mouzounhoué. Un autre homme agriculteur du nom de Djako venu d'Agbédranfô est parti faire son champ à Kpétouénou non loin de Mouzounhoué. A cet endroit, se trouvait un marigot dans lequel les habitants de Mouzounhoué et de Kinkinhoué venaient s'approvisionner. Mais ceux de Mouzounhoué, mécontents de l'exploitation commune de la source avec ceux de Kinkinhoué, les injuriaient au motif que le point d'eau ne leur appartenait pas. Cela engendrait souvent des querelles et parfois même des batailles.

En revanche, les ressortissants de Kinkinhoué cherchaient à prouver à leurs antagonistes qu'ils n'avaient eux non plus aucun droit de propriété sur le marigot. Ainsi face aux insultes des habitants de Mouzounhoué, ils répliquèrent en ces thèmes en langue aja: « *mio tomè yô go, Djako tomè yô* », ce qui signifie en français : le marigot appartient à Djako et non à vous, habitants de Mouzounhoué.

La légende raconte que Djako n'avait pas d'enfant. Après sa mort, le point d'eau est devenu la propriété des habitants de Mouzounhoué. L'exploitation est devenue difficile et même impossible à la population de Kinkinhoué qui devait traverser ce village avant d'atteindre le marigot de Djako. C'est ainsi que le nom de Djako-Tomè (Marigot de Djako) a été attribué au village de Mouzounhoué pour devenir Djakotomè dont l'écriture est de nos jours Djakotomey.

b) Situation géographique et socioculturelle de la commune de Djakotomey

Située au Nord-Ouest du département du Couffo dans la partie Ouest du Bénin, la commune de Djakotomey s'étend sur une superficie de 325Km² avec un climat subéquatorial composé de deux saisons de pluie et deux saisons sèches.

Elle est limitée au Nord par les communes d'Aplahoué et Klouékanmè, au Sud par celle de Dogbo, à l'Est par Toviklin et Klouékanmè et à l'Ouest par la république du Togo. La commune est divisée en 10 arrondissements, 72 villages et quartiers de ville. Les différents arrondissements sont : Adjintimey, Betoumey, Gohomey, Houegamey, Kinkinhoué, Kokohoué, Kpoba, Sokouhoué, Djakotomey I, Djakotomey II.

D'après le RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitation) de 2002, la commune compte 96.732 habitants. Mais de nos jours cette population est estimée à 118.996 habitants. La densité est de 410,3 habitants au Km². La commune regroupe principalement deux ethnies : adja, fon. La principale religion pratiquée est l'animisme (87,1%) ensuite le catholicisme (3,0%), le protestantisme (1,4%), l'islam (0,2%) et bien d'autres religions (8,3%).

L'organisation sociale traditionnelle de la commune de Djakotomey tire ses sources et son authenticité des traits structurels du foyer original qu'est Tado. La culture originale a subi de légères transformations à la rencontre avec d'autres cultures par brassage et par filiation. La base de pyramide sociale est la famille avec un régime patrilinéaire (patriarcat). Si l'organisation sociale traditionnelle de toute la commune est à l'image de celle de Tado, il faut néanmoins retenir qu'elle n'est pas homogène sur toute l'étendue de la commune. Il est à noter de ce fait une légère différence à

travers les rites, les cérémonies d'inhumation, les croyances religieuses, les cérémonies de mariage, de sortie du nouveau né, de circoncision, etc. Les chefferies traditionnelles qui sécurisaient la cohésion des groupes sociaux, des foyers et garantissaient le respect sans condition des coutumes ont disparu avec l'avènement de la colonisation.

c) Les activités économiques dans la commune de Djakotomey

• **L'agriculture**

C'est la principale activité de la commune. Elle est autant exercée par les hommes que par les femmes. Les facteurs essentiels qui freinent le développement agricole sont de plusieurs ordres. La pauvreté des sols et l'exiguïté progressive des surfaces cultivables par exploitant agricole constituent les premiers facteurs limitant le développement de l'activité agricole à Djakotomey. En effet, le dénominateur commun des contraintes spatiales à l'agriculture dans la commune de Djakotomey est la pression démographique. Il en résulte:

- La surexploitation des sols liée à l'exiguïté des terres vu que la plupart des actifs de la commune exercent des activités agricoles ;
- L'exiguïté des surfaces cultivables par exploitant agricole est la conséquence de l'accroissement spectaculaire de la population ;
- L'utilisation abusive des intrants agricoles non adaptés aux sols qui résulte du faible encadrement technique des producteurs. En effet, pour contourner la surexploitation des sols et l'exiguïté des surfaces cultivables par exploitant, recours est fait à l'utilisation des intrants agricoles tels que les engrais. Mais compte tenu du peu d'encadrement technique dont bénéficient les agriculteurs, ces engrais sont mal utilisés produisant plutôt un effet contraire l'effet voulu ;

- La vétusté des aires cultivées. Cette contrainte est également liée à la surexploitation des sols qui sont utilisés tout le temps sans pouvoir se renouveler. Ceci a pour conséquence la baisse de productivité ;
- L'utilisation de techniques agricoles rudimentaires est généralisée, ce qui pousse les producteurs à accentuer leur pression sur les terres ;
- Aux contraintes énumérées ci-dessus s'ajoutent les conflits fonciers ruraux et les feux de brousse qui affectent les rendements agricoles.

Au-delà de toutes les contraintes recensées dans le domaine de l'agriculture, cette activité possède des forces certaines. En effet, le fait pour les agriculteurs de se constituer en groupements ou en associations (hommes et femmes), pour aller travailler par rotations dans les champs des membres des groupements crée chez les adhérents la bonne ambiance, la fraternité et élimine la paresse et la haine. Par ailleurs, il existe des opportunités effectives pour le développement de l'agriculture dans la commune de Djakotomey. Il s'agit de :

- La disponibilité d'un certain nombre de structures d'appui technique et financier aux activités productives, économiques et commerciales;
 - La relance progressive de la filière palmier à huile ;
 - L'organisation en cours de concrétisation de la filière manioc.
- Il ne faudra cependant pas occulter les menaces réelles pour l'activité agricole que sont :
- o Les aléas climatiques ;
 - o L'instabilité des débouchés pour les produits agricoles et de transformation ;
 - o La régression de l'appui technique des agents du développement rural.

- **Les activités de transformation**

La deuxième activité économique est l'ensemble des activités de transformation des produits agricoles. Les principales productions de transformation des produits agricoles sont :

- La transformation du manioc en gari et en tapioca
 - L'extraction de l'huile des graines d'arachide et la production de galettes "gangondouin" ;
 - La fabrication de boule d'akassa et de pâte de maïs commercialisées à partir du maïs ;
 - L'extraction de l'huile de soja et production de tourteau de soja ;
 - L'extraction de l'huile de palme et la fabrication de l'alcool local "sodabi". La plupart des activités de transformations sont exécutées par les femmes sauf la préparation de "sodabi" qui est faite par les hommes. Les activités de transformation occupent une place très importante dans l'économie de la commune de Djakotomey. Très peu d'acteurs ou actrices de transformation s'organisent en associations ou en coopérative pour valoriser leurs forces et anéantir leurs faiblesses individuelles. Le développement des activités de transformation des produits agricoles de la commune est confronté à un certain nombre de problèmes comme suit :
- La pratique individuelle des activités ;
 - La non diversification des activités ;
 - L'insuffisance d'équipement de transformation ;
 - L'instabilité des débouchés ;
 - La concurrence de certains produits importés (les huiles par exemple)
 - L'insuffisance de formation et d'encadrement technique des transformatrices. Néanmoins, il existe des opportunités non négligeables pour cette activité économique :

- Structures d'appui ;
- Organisation des foires annuelles départementales pour la promotion des produits agricoles et de transformation.

- **Les activités commerciales**

Les activités commerciales sont exercées en général par les femmes et constituent une activité complémentaire aux activités de production agricole et de transformation de produits agricoles. Il n'existe pas de commerçants professionnels en tant que tel dans la commune. On recensait en 2001, 25 boutiques et 10 magasins dans la commune (source Atlas Monographique des communes du Bénin). Les autres acteurs du commerce exercent dans l'informel et sont d'ailleurs pour la plupart de petits revendeurs. Pour ce qui concerne les infrastructures marchandes (commerciales), la commune de Djakotomey dispose de 5 petits marchés dont 3 nocturnes. Il s'agit des marchés de Sébiohoué dans l'arrondissement d'Adjintimey, le marché d'Akodébahounmè dans l'arrondissement de DjakotomeyI et le marché de Kouvi dans l'arrondissement de Kpoba. Le marché de Godohou dans l'Arrondissement de Houégamey et celui de Hounkémè dans Sokouhoué s'animent le jour du marché d'Azové. Ces marchés essentiels servent de relais aux deux grands marchés régionaux d'Azové et de Dogbo. On y trouve surtout des produits agricoles tels que le maïs, le niébé, l'arachide, le soja, le piment, le gombo, la tomate, et les produits des activités de transformation tels que le gari, le tapioca, les beignets d'arachide ("kluiklui" ou "gangondouin") et bien d'autres produits manufacturés importés que les femmes viennent acheter pour aller revendre soit à Azové ou à Dogbo.

- **Les infrastructures**

Il est à noter une couverture appréciable en infrastructures sanitaires dans la commune de Djakotomey dans huit (08) arrondissements sur les dix que compte la commune. La plupart des formations sanitaires recensées dans la commune relèvent de l'autorité publique. En dehors du cabinet de soin de Bétoumey qui s'est déclaré officiellement, d'autres cabinets de santé opèrent sur le territoire de la commune dans la clandestinité. Dans les deux arrondissements où on peut noter l'absence d'infrastructures sanitaires, il y a le cas de Kinkinhoué qui semble être partiellement résolu par sa proximité avec le centre de santé Communal de Djakotomey II. Tous les centres disposent d'un comité de gestion. La commune de Djakotomey dispose de deux Laboratoires d'analyses médicales dans le centre de santé communal de Djakotomey II et le centre médico-social de Gohomey. Le centre médico-social de Gohomey a cette particularité qu'il est à but social et provient du fruit de la coopération Bénino - Allemande dans le domaine de la santé. Il est doté d'un centre de dépistage du VIH/SIDA.

Nos recherches menées dans la commune de Djakotomey ont été rendues possible grâce à l'initiative Etôdé par le biais de CARE Bénin. Ceci étant nous ne pourrions présenter ce travail sans faire une brève présentation de CARE Bénin.

d- Présentation de CARE International

CARE (Cooperative for Assistance and Relief Everywhere) est une organisation américaine qui intervient depuis 1945 dans plus de 70 pays dans le monde entier. En 2010, CARE International intervient dans 87 pays dans le monde, appuyant 905 initiatives de programmes de réduction de la pauvreté pour atteindre plus de 82 millions de personnes.

d-1- **La vision de CARE**

CARE a pour vision de bâtir un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale. La pauvreté y sera vaincue, et les peuples y vivront dans la dignité et la sécurité. CARE est reconnu pour son engagement total en faveur de la dignité humaine.

d-2- **La mission de CARE**

CARE a pour mission d'œuvrer pour un développement équitable et durable en aidant les moins privilégiés à réaliser leur potentiel, exercer leurs droits et renforcer leurs liens avec la société en général.

d-3- **Les valeurs de CARE**

Les valeurs de CARE se résument par les mots ci-après:

- **respect**
- **intégrité**
- **engagement**
- **excellence**

d-4- **Les principes de CARE**

Dans le but de réaliser sa vision et sa mission, CARE a retenu six principes programmatiques qui sont :

- **Promouvoir le renforcement**

C'est-à-dire être solidaire des populations marginalisées, soutenir leurs efforts afin qu'elles puissent être maître de leur vie et jouir de leurs droits, assumer leurs responsabilités et réaliser leurs aspirations.

- **Éliminer la discrimination**

CARE, par ses actions, lutte contre la discrimination et le reniement des droits basés sur le sexe, la race, la nationalité, l'ethnie, la classe, la religion, l'âge, l'handicap physique, la caste, l'opinion ou l'orientation sexuelle.

- **Promouvoir la résolution non violente des conflits**

CARE fait la promotion des moyens justes et non violents de prévention et de résolution des conflits à tous les niveaux, sachant que de tels conflits contribuent à la pauvreté et au reniement des droits.

- **Rechercher des résultats durables**

CARE met au point et utilise des approches qui assurent l'amélioration et la durabilité essentielle de ses programmes dans la vie des gens pauvres et marginalisés avec qui il travaille.

Suite à une analyse des causes profondes de la pauvreté et des inégalités sociales, CARE BENIN/TOGO a amorcé, en juin 2009, le processus de passage de l'approche projet à l'approche programme. Cette analyse a permis à CARE BENIN et à ses alliés de choisir trois priorités programmatiques dont il est attendu un impact positif, en qualité et dans la durée, sur les femmes et les filles.

Les trois programmes de CARE BENIN/TOGO sont :

- Programme Autonomisation des femmes et des filles ;
- Programme Sécurité Alimentaire et adaptation aux changements climatiques ;
- Programme Santé maternelle, infantile et de reproduction, y compris le VIH/SIDA

CARE BENIN pour atteindre les objectifs du Programme Autonomisation des femmes et des filles a mis en œuvre l'initiative Etôdé, une initiative qui vient compléter et renforcer celles déjà mises en œuvre.

e -Présentation de l'initiative Etôdé

L'initiative Etôdé est un projet du Programme Autonomisation des femmes et des filles, cofinancé par l'Union européenne et CARE International et mis en œuvre par CARE International Bénin/Togo en partenariat avec des ONG nationales. Etôdé est une initiative de mobilisation et d'appui à la mise

en œuvre des politiques et lois pour le respect des droits des femmes. Pour parvenir à cette fin, l'initiative s'est fixée des objectifs, définie des zones d'intervention et escompte un certain nombre de résultats à son terme.

e-1- **Les objectifs de l'initiative Etôdé**

Les objectifs de l'initiative sont les suivants :

- Contribuer à faire respecter les droits des femmes et des filles au Bénin ;
- Contribuer à la prise de conscience au niveau national de l'inacceptabilité des mauvais traitements infligés aux femmes et aux jeunes filles ;
- Contribuer à la diminution des cas de mauvais traitements chez les femmes et les jeunes filles au Bénin.
- Renforcer les mécanismes de prévention et de réhabilitation des cas de mauvais traitements dans les huit départements de son intervention au Bénin à travers l'action pour un changement de comportements au niveau communautaire, départemental et national et l'amélioration des services dédiés aux victimes.

e-2- **Les zones d'interventions**

L'initiative intervient dans les huit départements et les vingt communes ci-après :

- BORGOU : Kalalé, Nikki
- ATACORA : Natitingou, Coby
- DONGA : Djougou, Bassila
- COLLINES : Bantè, Savalou, Dassa, Glazoué
- PLATEAU : Pobè, Adja Ouèrè

- COUFFO : Djakotomey, Lalo
- OUEME : Adjohoun, Bonou, Dangbo, Adjarra
- ZOU : Abomey, Djidja.

e-3-Les résultats escomptés

Les résultats escomptés se résument comme suit :

- Les droits des femmes et des filles sont connus et mieux respectés dans les 20 communes des 8 départements d'intervention du projet ;
- Les capacités des acteurs à divers niveaux sont renforcées et ont permis d'accroître les dénonciations des cas de mauvais traitements ;
- L'accès des femmes et des filles victimes/survivantes de mauvais traitements à des services de réhabilitation adaptés à leurs besoins est amélioré.

CHAPITRE IV : PRESENTATION, INTERPRETATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Cette partie de l'étude est consacrée à la présentation des données recueillies au cours de l'enquête de terrain. Les résultats ci-après présentés ont été obtenus grâce au questionnaire et au guide d'entretien adressés aux populations cibles.

Il faut noter que les données ici représentées ont été traitées, c'est-à-dire résumées et regroupées selon les idées émises. Mais les termes restent fidèles aux propos des enquêtés. Néanmoins, un tri a dû être effectué de sorte que seules les informations considérées comme pertinentes pour l'analyse ont été présentées. Après avoir présenté les résultats de l'enquête de terrain, il convient d'en faire un bon usage et de démontrer l'importance qu'ils ont dans l'analyse des conséquences psychologiques des violences conjugales.

Ainsi donc il est procédé à l'analyse des conséquences psychologiques des violences conjugales sur la femme avec pour cas les femmes victimes de la commune de Djakotomey. L'analyse fait recours aux concepts fondamentaux de la psychologie sociale d'Allport, au concept de représentations sociales de Jodelet, à la théorie cognitive de Piaget et à la théorie d'apprentissage social de Bandura. Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale nous ont permis de comprendre comment la présence réelle ou imaginaire du mari peut influencer les pensées et comportements de la victime. Quant au concept de représentations sociales, il nous a permis de comprendre le statut que la société confère à la femme. La théorie cognitive nous a permis de cerner le traumatisme et les troubles psychiques dans lesquels vivent les victimes. Enfin la théorie d'apprentissage social, nous a permis de comprendre l'effet que les violences conjugales pourraient avoir sur les enfants. Après l'analyse des données, il est procédé à la vérification des hypothèses émises et à la formulation de quelques suggestions et recommandations.

1- Présentation des résultats

a- Caractéristiques socioéconomiques des femmes victimes

Tableau I : Récapitulatif des questionnaires administrés et des entretiens

PERSONNES RESSOURCES	PREVU	REALISE	POURCENTAGES (%) DE REALISATION
Femmes victimes	50	50	100
Responsables de CPS	7	5	71,43
Magistrats	5	3	60
Commissaires de police	8	5	62,5

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Nous pouvons constater à la lecture de ce tableau(I), que sur les 70 personnes prévues dans l'échantillon, 63 ont pu être enquêtées. Cette situation s'explique par la non disponibilité de certaines personnes ressources que sont les responsables des Centres de Promotion Sociale (CPS), les magistrats et les commissaires de police.

Tableau II : Répartition des femmes victimes de violences conjugales selon l'âge et le niveau d'instruction

NIVEAU D'INSTRUCTION	Non Scolarisé	Primaire	Secondaire	Supérieur	EFFECTIF	POURCENTAGE (%)
AGE						
[18-22]	8	3	4	0	15	30
[23-27]	6	4	1	0	11	22
[28-32]	7	3	0	0	10	20
[33-37]	3	3	0	0	6	12

[38-42]	3	0	0	0	3	6
[43-47]	3	2	0	0	5	10
EFFECTIF	30	15	5	0	50	-
POURCENTAGE (%)	60	30	10	0	-	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

A la lumière du tableau (II) ci-dessus nous remarquons que sur 50 victimes enquêtées, 30 sont analphabètes soit 60%, 15 ont le niveau primaire soit 30% et 5 ont le niveau secondaire soit 10%. Mais aucune d'elles n'a le niveau supérieur. En ce qui concerne l'âge des femmes victimes, il ressort que 15 sont de la tranche d'âge [18-22] soit 30%, 11 sont de la tranche d'âge [23-27] soit 22%, 10 sont de la tranche d'âge [28-32] soit 20%, 6 sont de la tranche d'âge [33-37] soit 12%, 3 sont de la tranche d'âge [38-42] soit 6% et 5 sont de la tranche d'âge [43,47] soit 10%.

Tableau III: Répartition des femmes victimes de violences conjugales selon la profession

PROFESSION	Ménagère	Revendeuse	Artisane	Commerçante	TOTAL
EFFECTIF	12	23	10	5	50
POURCENTAGE (%)	24	46	20	10	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Il apparaît de la répartition des enquêtées selon la profession que 12 femmes victimes sont des ménagères soit 24%, 23 sont des revendeuses soit 46%, 10 sont des artisanes soit 20% et 5 sont des commerçantes soit 10%.

Tableau IV: Participation aux besoins du ménage

Participation aux besoins du ménage	Contribution financière	Contribution en nature	aucune	TOTAL
EFFECTIF	5	33	12	50
POURCENTAGE (%)	10	66	24	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Il ressort après lecture du tableau (IV) que 66% des femmes participent aux besoins du ménage par une contribution en nature (produits agricoles, produit vivriers); 10% apportent une contribution financière (achat de produits alimentaires, argent de poche des enfants) par contre 24% des femmes n'apporte aucune participation aux besoins du ménage.

Tableau V: Pouvoir économique dans le ménage

Pouvoir économique dans le ménage	oui	non	TOTAL
EFFECTIF	5	45	50
POURCENTAGE (%)	10	90	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Ce tableau montre que la plupart des victimes soit 90% n'ont aucun pouvoir économique dans le ménage.

b- Organisation structurelle de la famille

Tableau VI : Répartition des femmes selon l'auteur des prises de décision dans le ménage

Prise de décision dans le ménage	homme	femme	couple	TOTAL
EFFECTIF	47	0	3	50
POURCENTAGE (%)	94	0	6	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Nous pouvons constater à la lecture de ce tableau (VI) que dans 94% des cas, les décisions concernant le ménage sont prises unilatéralement par l'homme. C'est seulement dans 6% des cas, que l'homme et la femme se concertent pour prendre des décisions relatives au bien être du ménage.

c- FORMES ET MANIFESTATIONS DES VIOLENCES CONJUGALES

c-1- Les formes de violences conjugales

Tableau VII : Répartition des femmes victimes selon les formes de violences subies

FORMES DE VIOLENCES	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
Psychologique	50	100
Physique	30	60
Economique	17	34
Sexuelle	3	6

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

L'observation de ce tableau (VII) montre que les femmes enquêtées subissent les violences psychologiques (100%) plus que toutes les autres formes de violences à savoir : violences physiques (60%), violences économiques (34%) et violences sexuelles (6%).

c-2- Les manifestations des violences conjugales

Tableau VIII : Spécificité des violences conjugales

FORMES DE VIOLENCES	MANIFESTATIONS
Psychologique	Insultes
	Menaces
	Absence de parole
	Abandon du foyer
	Refus de paternité
	humiliations publiques
	Fuite de responsabilités
Physique	Gifles
	Bastonnades
Economique	Interdiction d'activité génératrice de revenu
	Engagements de prêts non honorés
Sexuelle	Viol

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

- **Les violences psychologiques** : Elles se manifestent par les insultes accompagnées d'un mépris continu des actions, des opinions et des valeurs de la femme. Les violences psychologiques se manifestent également par l'absence de parole, les menaces répétées de renvoi de la femme du foyer, le refus de paternité, l'abandon du foyer par l'homme pendant une longue période, les humiliations publiques et la fuite de responsabilités tel que la privation de moyens de subsistance pour la femme et ses enfants.
- **les violences physiques** : elles concernent le recours à la force physique en vue de porter atteinte à l'intégrité de la personne féminine. Elles se manifestent par des gifles et la bastonnade.
- **les violences économiques** : elles sont caractérisées par l'interdiction de l'exercice des activités génératrices de revenus, les engagements de prêt non honorés.
- **les violences sexuelles** : elles sont le fait d'imposer ses désirs et son rythme sexuels à la femme ; il s'agit ici du viol conjugal.

Tableau IX : Auteurs des violences subies dans le ménage

Auteurs de violences	Mari	Belle famille	Autres (coépouse)	TOTAL
EFFECTIF	47	1	2	50
POURCENTAGE (%)	94	2	4	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Ce tableau (IX) nous montre que l'homme c'est-à-dire le mari est le principal auteur des violences dont sont victimes les femmes dans le ménage (94%).

Mais ce dernier n'est pas le seul, la coépouse (4%) et la belle famille (2%) en sont également auteurs.

Tableau X : Fréquence des violences subies

Fréquence des violences	Une fois en passant	souvent	Très souvent	TOTAL
EFFECTIF	6	9	35	50
POURCENTAGE (%)	12	18	70	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Nous constatons à la lecture de ce tableau (X) que la répartition des femmes selon la fréquence des violences, révèle que 35 femmes sont habituellement victimes de violences dans le ménage soit 70%, et 9 femmes soit 18% en sont victimes par moment. Par contre 6 femmes soit 12% ne sont victimes de violences qu'une seule fois.

Tableau XI: Répartition des femmes victimes selon les causes des violences dans les ménages

CAUSES DE VIOLENCES	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
Manque de respect	6	12
Popote	9	18
Infidélité	8	16
Fuite de responsabilités de l'homme	10	20
Jalousie	5	10
Argent (engagements de prêts non honorés)	6	12

Consommation de stupéfiants (alcoolisme)	6	12
Total	50	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Il ressort de ce tableau (XI) que les causes principales des violences conjugales sont la fuite de responsabilité de l'homme (20%) et la popote (18%). Aussi, avons-nous également comme causes de violences, l'infidélité (adultère soupçonné de la femme) (16%), le manque de respect de la femme à l'égard de son mari (12%), les engagements de prêts non honorés (12%), l'alcoolisme (12%) et la jalousie (10%).

d- PRESENTATION DE QUELQUES AVIS DES VICTIMES

Afin d'analyser l'impact psychologique des violences conjugales sur les femmes victimes, nous avons été amenés à poser des questions qui tournent essentiellement autour des préoccupations telles que :

- **Pensez-vous avoir mérité ces violences ?**

Tableau XII: Représentation personnelle des violences conjugales par les victimes

Pensez-vous avoir mérité ces violences ?	Oui	Non	TOTAL
EFFECTIF	10	40	50
POURCENTAGE (%)	20	80	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Ce tableau (XII) nous montre que 10 femmes sur 50 enquêtées, soit 20%, jugent normales les violences conjugales tandis que les 40 femmes restantes, soit 80%, les condamnent.

- **Comment vous vous sentez après que vous ayez subie les violences ?**

Tableau XIII : Image de soi-même après les violences

Comment vous vous sentez après que vous ayez subie les violences?	Aimer	Humilier	Rejeter	TOTAL
EFFECTIF	1	40	9	50
POURCENTAGE (%)	2	80	18	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Il ressort de ce tableau (XIII) qu'après avoir subie les violences conjugales, une seule femme se sente aimer soit 2%, 9 femmes soit 18% se sentent rejeter par le mari. Par contre la plupart (80%) des femmes victimes après les violences se sentent vraiment humilié.

- **Quels sont vos ressentiments envers votre mari après les violences ?**

Tableau XIV : Ressentiments des victimes envers leur mari après les violences

Quels sont vos ressentiments envers votre mari après les violences	Amour	Peur	Haine	TOTAL
EFFECTIF	1	4	45	50
POURCENTAGE (%)	2	8	90	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Après lecture de ce tableau (XIV), il ressort qu'après les violences, une femme sur 50 soit 2% ressent encore de l'amour pour son mari, 4 femmes, soit 8%, ont peur de leur mari et 45 femmes soit 90% éprouvent de la haine pour ce dernier.

- **Comment vous vous comportez à la vue de votre mari après les violences?**

Tableau XV : Comportement adopté à la vue du mari après les violences

Comment vous vous comportez à la vue de votre mari après les violences ?	confiante	gênée	révoltée	TOTAL
EFFECTIF	1	4	45	50
POURCENTAGE (%)	2	8	90	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

A travers lecture de ce tableau (XV), nous constatons que les femmes après les violences ont divers comportements à la vue de leur mari : la plupart des femmes sont révoltées (90%), d'autres sont gênées (8%). Par contre il y en a eu une femme (2%) qui après les violences, est confiante à la vue de son mari.

- **Quelle attitude votre mari a eu envers vous après les violences?**

Tableau XVI : Attitude du mari après les violences

Attitude du mari après les violences	excuse	menace	Insultes	indifférence	TOTAL
EFFECTIF	2	35	10	3	50
POURCENTAGE (%)	4	70	20	6	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Ce tableau (XVI) nous montre l'attitude du mari selon les victimes après les violences : dans 4% des cas, le mari violent présente ses excuses à son épouse et promet de ne plus recommencer ; dans 6% des cas, il affiche une indifférence totale à l'égard de la femme. Par contre, chez 10 femmes soit 20% ce sont des insultes et chez 35 femmes soit 70% ce sont de nouvelles menaces.

- **Pourquoi après toutes ces violences, vous vivez toujours sous son toit ?**

Tableau XVII : Les raisons des victimes à vivre avec le mari violent

Les raisons	amour	Pour les enfants	TOTAL
EFFECTIF	5	45	50
POURCENTAGE (%)	10	90	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Après lecture de ce tableau (XVII), nous constatons que la majorité des femmes soit 90% ont préféré rester vivre avec le mari violent pour la cause de leurs enfants tandis que 10% des femmes y sont restées par amour.

- **Que comptez-vous faire à présent pour échapper à ces violences ?**

Tableau XVIII : Issues pour échapper aux violences

Issues pour échapper aux violences	Rien, je m'adapte	je divorcer	Faire intervenir la famille	TOTAL
EFFECTIF	40	5	5	50
POURCENTAGE (%)	80	10	10	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Ce tableau (XVIII), nous montre que 40 femmes soit 80% se résignent face au caractère violent de leur mari. Tandis que 5 femmes soit 10% projettent divorcer de leur mari à cause des violences, 5 autres comptent faire intervenir la famille pour faire cesser les violences.

- **Pensez-vous avoir bien choisit votre mari ?**

Tableau XIX : Appréciation du choix porté sur le mari (conjoint)

Pensez-vous avoir bien choisit votre mari?	Oui	Non, je regrette	TOTAL
EFFECTIF	5	45	50
POURCENTAGE (%)	10	90	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Il ressort de ce tableau (XIX), que 45 femmes sur 50 soit 90% regrette le choix qu'elles ont porté sur leur mari et les 5 autres restantes soit 10% pensent avoir fait un bon choix malgré le caractère violent du mari.

- **Votre entourage est-il au courant de cette situation qui prévaut dans votre ménage?**

Tableau XX : Les victimes de violences conjugales face à leur entourage

Votre entourage est-il au courant de cette situation qui prévaut dans votre ménage ?	Oui	Non	TOTAL
EFFECTIF	40	10	50
POURCENTAGE (%)	80	20	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

Nous déduisons de ce tableau que 80% des victimes pensent que leur entourage est au courant des actes de violences qui se produisent au sein de leurs ménages.

- **Si oui, selon vous, quel regard votre entourage porte t- il sur vous ?**

Tableau XXI : Représentation des victimes de leur entourage

Regard de l'entourage sur vous	aucun	pitié	moqueur	TOTAL
EFFECTIF	2	6	32	40
POURCENTAGE (%)	5	15	80	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

A la lumière de ce tableau, la plupart des victimes soit 80%, pensent que leur entourage porte un regard moqueur sur elles. Une certaine tranche soit 15% pensent inspirer de la pitié à leur entourage. Et le reste soit 5% estime que leur entourage ne porte aucune attention à la situation qu'elles traversent

- **Présence des enfants lors des scènes de violences**

Tableau XXII: présence des enfants dans le ménage lors des violences conjugales

PRESENCE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
Oui	40	80
Non	10	20
Total	50	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011 Nous déduisons de la lecture de ce tableau (XXII) que la plupart des enfants soit 80% assistent aux scènes de violence de leur géniteurs dans les ménages.

- **Attitudes des enfants face aux violences conjugales**

Tableau XXIII : Attitudes des enfants face aux violences conjugales

ATTITUDES	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
spectateur	14	28
intervention	6	12
Indifférence	0	0
Pleur	30	60
Fuite	0	0
Total	50	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011

A la lumière de ce tableau nous constatons que les enfants sont des spectateurs impuissants (88%) face à la violence de leurs géniteurs.

- **Attitude des enfants au lendemain des violences**

Tableau XXIV : Attitude des enfants au lendemain des violences

Attitude des enfants au lendemain des violences	Mépris de la mère	Mépris du père	Demande d'explication au père	Demande d'explication à la mère	TOTAL
EFFECTIF	0	30	5	15	50
POURCENTAGE (%)	0	60	10	30	100

Source : Enquête de terrain: Juillet-Aout 2011 Ce tableau nous informe que la plupart des enfants soit 60%, développent automatiquement un sentiment de mépris envers le père violent. Par contre 10% et 30% des enfants demandent

respectivement des explications au père et à la mère pour mieux comprendre la situation.

- **Avez-vous constaté un changement dans le comportement des enfants ?**

Tableau XXV : Les effets de la violence conjugale sur le comportement des enfants

Avez-vous constaté un changement dans le comportement des enfants au niveau :	Résultats scolaires	Relation avec autrui	TOTAL
EFFECTIF	15	35	50
POURCENTAGE (%)	30	70	100

Source : Enquête de terrain : Juillet-Aout 2011

Ce tableau nous montre que les violences conjugales ont des impacts sur les enfants tant sur le plan scolaire (30%) que sur le plan relationnel (70%)

e- Organisation patriarcale de la vie familiale

Avant d'aborder l'étude de la vie familiale, dans le but d'identifier les facteurs qui favorisent les violences conjugales, il importe de décrire sommairement les deux grands modèles de famille.

e-1-Les modèles de famille : famille traditionnelle-famille moderne

- **la famille traditionnelle:** c'est l'organisation plus ancienne de la vie familiale. Sa principale raison d'être est d'assurer la survie et la reproduction du groupe familial et, plus globalement de la société. La solidarité familiale, qui s'étend largement au-delà du couple et des enfants, puisqu'elle inclut d'autres personnes appartenant à la parenté (grands-parents, oncles, tantes, cousins...), doit en effet garantir la protection, l'assistance mutuelle, les soins et l'aide matérielle à chacun des membres de la famille. Dans ce système de cohabitation, il était évidemment impensable d'épouser quelqu'un qui ne soit pas admis par la famille. Les mariages étaient donc généralement «arrangés» par les parents des jeunes gens dans le seul but de perpétuer les règles traditionnelles, le patrimoine culturel, et matériel de la société. Le mariage forcé qui hante aujourd'hui la société contemporaine en trouve ses origines. Par ailleurs, dans la famille traditionnelle, la femme ne travaille pas, elle est «femme au foyer», s'occupe de la maison; le mari qui travaille à l'extérieur et gagne l'argent du ménage ne fait rien à la maison ou presque, si ce n'est éventuellement un peu de bricolage, considéré comme une activité virile. La femme s'occupe de l'éducation des enfants; le père intervient dans les cas graves de désobéissance, car c'est lui qui représente l'autorité. Cette privation de la femme du travail rémunéré la confine dans un statut de dépendance financière. La primauté familiale jadis considérée comme un fait de nature est devenue grâce à la socialisation et la pratique quotidienne une habitude parfaitement assimilée et même inconsciente. Le respect strict de l'institution

familiale correspondait à l'intérêt bien compris de chacun, puisqu'elle seule pouvait garantir une protection. La crainte de la sanction est également un des fondements du respect de la famille dans la mesure où le non respect de l'institution familiale constitue une faute grave, susceptible d'entraîner un rejet ou une désaffiliation. Cette situation maintient la femme dans une position de soumission totale et permet de comprendre la peur de dénoncer les violences conjugales qui sont perçues comme une affaire familiale donc intime. La pérennité de l'institution familiale et du lien conjugal est rendue possible par les règles, la sanction voire les menaces et les violents reproches en cas de déviances.

- **La famille moderne** : née dans les années 1970, la famille moderne à l'opposé de la famille traditionnelle, est fondée sur l'amour, la passion, l'authenticité et l'individualisation (autonomie, recherche du bonheur personnel). « Et bien que l'individualisation qui caractérise ce modèle familial, puisse en outre conduire à une indépendance parfois néfaste à l'unité de la famille, l'on ne doit pas oublier qu'elle est aussi le gage d'une autonomie source de complémentarité » (Valois, 2006, p.8). Car il faudrait que l'homme et la femme puissent collaborer en accord avec leur propre personnalité pour que le couple qu'ils constituent soit susceptible de devenir l'élément central de la famille. Mais là ne s'arrêtent pas les difficultés. Cette complémentarité, selon quelle forme de division des rôles doit-elle s'exercer ?

Désormais les familles se réfèrent à un modèle qui préconise « la division stricte du travail entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé et à son éducation » (Singly, 2003, p.58)

Dans un premier temps, ces nouvelles valeurs ne menacent guère la stabilité. Ainsi commence la promotion du partage égalitaire des tâches et des responsabilités aussi bien dans la sphère privée que publique. Avec cette revendication, la famille est donc aujourd'hui entrée dans une phase de

recomposition de rôles. Une telle phase est inévitablement porteuse de conflits et de malentendus (Cador, 2005).

e-2- **Fonctionnement du cercle familial**

Dans la société traditionnelle les déterminants sociaux, culturels économiques comme religieux, donnent tout pouvoir à l'homme de dominer la femme. Ainsi au sein de la famille le mari est le chef qui prend toutes les décisions et doit veiller au respect des normes patriarcales prescrites par la société. Par ce fait, il se sent libre de faire usage de violence pour corriger sa femme en cas de désobéissance ou de non respect des normes. Ayant été autorisée et encouragée pendant des siècles, la violence conjugale est devenue pour les Hommes une habitude ancestrale qui ne se perd aussi facilement. Au cours de nos enquêtes 94% des femmes ont reconnu leurs maris comme auteur des violences subies dans le ménage. Ce souvenir des temps anciens ne se trouve pas d'ailleurs que chez les hommes. Nos enquêtes ont prouvé cette réalité, puis que 20% des femmes enquêtées jugent normal qu'un homme batte sa femme si celle-ci ne remplit pas pleinement ses devoirs. Par ailleurs, les attentes stéréotypées quant aux rôles respectifs des hommes et des femmes continuent à régir la vie conjugale.

En effet, les violences conjugales apparaissent comme un moyen employé par l'homme pour corriger une épouse qui s'écarte du rôle prescrit. C'est ainsi que la bastonnade est devenue une monnaie courante dans les ménages de Djakotomey. De nos enquêtes de terrain il ressort que 60% des femmes enquêtées ont été victimes de violences physiques qui se manifestent le plus souvent par des bastonnades ou des gifles de la part du mari. L'homme éprouve des difficultés à accepter que ces attentes quant aux rôles ne soient pas satisfaites alors que dans le même temps une telle déception est au moins en partie inévitable. Mais l'homme a du mal à prendre rarement conscience du caractère illusoire voire démesuré de ses aspirations et il a tendance à s'en

prendre à la conduite de sa conjointe. Les enquêtes ont clairement révélé la survivance de ces idées traditionnelles des rôles des femmes. Selon Larouche, « l'homme apprend depuis sa tendre enfance qu'il sera plus tard le pourvoyeur des ressources de sa famille et détient le pouvoir de décider, en dernière instance de toutes les questions concernant la vie familiale ». Cette considération qui pourrait paraître très générale reste valide dans le cadre de notre recherche. Ainsi 94% des femmes enquêtées attestent que les grandes décisions du ménage sont prises unilatéralement par le mari.

La question de l'adultère soupçonné trouve place dans 16% des cas parmi les raisons de violence et apparaît particulièrement menaçante. En outre l'adultère (infidélité) de l'homme est perçu comme un moindre mal alors que celui de la femme est perçu comme un trouble social. De même la jalousie ainsi que le manque de respect selon 22% des femmes amènent les hommes à être violents.

Par ailleurs du côté de la femme, malgré l'évolution, elle reste encore attachée à certains stéréotypes traditionnels. L'éducation traditionnelle apprend à la femme à être « douce, affective, soumise et à se sacrifier pour les autres, à ignorer ses désirs et à laisser prioritairement aux autres la charge de s'occuper de la sphère publique. » (Cador, 2005, p.44).

Pour Larouche « ces idées stéréotypées marquent encore aujourd'hui les esprits ». Selon le Coutumier du Dahomey (1931) en son article 27 : « la femme passe de la dépendance du père, à celle de son frère et à celle de son mari ». En revanche, l'assimilation de ses valeurs aggrave paradoxalement la situation de la femme. Une femme qui n'a pas appris à défendre ses droits ou à se protéger est totalement impuissante face aux violences conjugales. Cela est d'autant plus justifié dans le cadre de notre enquête quand 80% des femmes pensent qu'on ne doit pas porter plainte contre son époux.

Parfois la violence explose parce que les victimes ont refusé des rapports sexuels après de violentes disputes ; 6% de femmes violentées ont évoqué cette raison.

Toujours concernant le rôle traditionnel dévolu à la femme, l'image de la mère au foyer demeure la principale source identitaire, la séparation d'avec le conjoint constitue une perte d'identité difficilement acceptable ; 90% des femmes ont préféré vivre avec le mari violent pour la cause de leurs enfants mais aussi et surtout pour leur honneur. Cela s'inscrit dans l'esprit de sacrifice issu de l'éducation traditionnelle selon laquelle une femme ne doit jamais quitter son mari pour le domicile parental ; ceci constitue une honte et un déshonneur pour la famille de la femme. Cet aspect de notre culture qui n'identifie une femme responsable que sous le toit de son mari aggrave paradoxalement la situation des femmes et détient ces dernières sous la domination totale de l'homme.

f- Situation économique de la femme victime de violences conjugales

La situation de violence dans le couple résulte souvent d'un conflit de statut et de rôles, ce qui entraîne une dynamique des représentations que la société a conféré de nouveaux rôles à la femme.

Ainsi le rôle de la femme dans la société s'est doublé et s'impose à elle quel que soit le niveau où elle se situe dans son statut. En effet, la femme a désormais une double responsabilité : elle est à la fois au ménage et dans le monde du travail. La considération des facteurs qui augmente le risque de violences conjugales nous permettra d'analyser la situation économique des victimes afin d'apporter quelques approches de solution pour pallier aux situations de crise conjugale.

D'une manière générale, l'enquête nationale (MFSN, 2009) sur les violences conjugales a révélé une prévalence de violence dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains ou du moins dans les ménages pauvres que dans les ménages riches ou très riches. Le constat est que la plupart (66%) des femmes victimes enquêtées se trouve dans une situation socioéconomique précaire. Il ressort également que 24% des femmes n'exercent aucune activité et sont entièrement à la charge de leurs époux. Dans les ménages où toutes les charges reposent sur l'homme et que par moment il survient des périodes de décalage entre ses capacités et ses responsabilités, ce dernier se sent frustrer, stresser et a une mauvaise image de lui-même. Ainsi toute tendance de la conjointe à remettre en cause le pouvoir et le rôle du conjoint ou sa capacité à subvenir aux besoins du ménage engendre inévitablement un conflit. Notre enquête illustre ce rapprochement entre violence conjugale et perte de revenus liée à l'échec professionnel. En effet 50% des cas (popote, fuite de responsabilité de l'homme, engagements de prêt non honorés) de violences conjugales trouve leur origine dans les disputes autour de l'argent. Parler de situation économique de la femme revient à parler d'un niveau d'instruction moyen. L'instruction est une porte d'accès à une vie professionnelle décente et permet une ouverture d'esprit. Cependant nombreuses sont celles qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école. Dans le cadre de notre enquête 60% des victimes sont analphabètes et le niveau d'étude le plus élevé est la classe de première. En effet, l'analphabétisme et la déperdition scolaire des femmes expliquent en partie la précarité du statut socio-économique des femmes enquêtées. Ce facteur explique également le très peu d'intérêt que les victimes accordent à la connaissance et à l'exercice des droits de la protection des femmes. Le manque de ressources ou la dépendance économique limite considérablement la capacité de la femme à réagir contre la violence. Cette situation l'oblige à supporter les caprices et humiliations de l'homme violent sans pouvoir

recourir à une aide extérieure à la famille. Cependant le fait que la femme commence par mener une activité génératrice de revenus pour améliorer la situation financière de la famille n'arrange pas forcément les choses. L'homme se sent parfois concurrencer dans son rang de pourvoyeur de ressources et cherche à s'imposer. Il met tout un arsenal en place pour ruiner sa femme. Nos enquêtes confirment ce comportement où l'homme, quand bien même a les ressources, ne donne pas l'argent de poche pour amener la femme à dépenser ses ressources pour enfin dépendre financièrement de lui. Il y a même eu des cas où l'homme demande des prêts à sa femme et quand elle le lui octroie, il refuse après de lui rembourser. Ceci serait à l'origine des bastonnades soit disant que la femme profite de la situation pour lui manquer de respect ; cette réalité est confirmée dans 12% des cas. C'est dire que l'indépendance financière de la femme ne résout pas pour autant le problème de violences conjugales dont elle est victime. Les femmes qui subissent la violence perdent des revenus, et leur capacité de gagner leur vie s'en trouve également réduite. Ceci dit, même si la violence conjugale touche les femmes de toutes les couches sociales, celles dépendantes financièrement sont les plus exposées.

g- La psychologie de la femme victime de violences conjugales

Les conflits au sein du couple sont fonction des dysfonctionnements de la vie conjugale. Les violences dans les couples quelles que soient leurs formes sont destructrices aussi bien pour la victime, pour l'auteur, pour leur progéniture que pour la société. Les signes les plus visibles par lesquels nous nous rendons compte souvent que telle femme a été victime de violences sont des blessures, les hématomes, les rougeurs et autres. Nous avons toujours pensé que cela s'arrêterait simplement là ; qu'après cicatrisation des blessures la femme se sent à l'aise et oublie tout. Ce n'est malheureusement pas le cas. Comme les séquelles visibles, la violence conjugale cause également des

blessures psychiques qui ne sont pas les plus visibles mais font plus mal et détruisent la victime sans que nous ne nous rendons compte. Les violences conjugales prennent diverses formes avec chacune des manifestations spécifiques, mais leurs dégâts finaux sont communs et catastrophiques. Parler des violences conjugales c'est aussi évaluer leurs impacts sur le psychisme. Ces impacts peuvent conduire la femme à de graves manifestations anxieuses ou phobiques, à un comportement de résignation, de dévalorisation et de dégoût de la vie. C'est ainsi qu'il découle de nos enquêtes sur le terrain que chez 80% des femmes nous notons une déception personnelle, accompagnée d'un état dépressif. La victime s'abstient d'espérer que sa situation puisse s'arranger. Etant fréquemment violentée, la victime en vient à accepter les violences comme une fatalité, un sort auquel elle ne peut échapper. La violence psychologique exercée sur la femme à travers menaces, injures et chantages, développe en elle l'aigreur, la peur (8%), l'angoisse en la présence ou non du mari ou à l'inverse un sentiment de rebelle (90%) accompagné de la construction d'une mauvaise image du mari. Les victimes reconnaissent qu'elles trouveraient la paix du cœur si elles quittent le mari violent. Mais une femme peut-elle vouloir se sauver de l'emprise de son mari et abandonner ses enfants, sans se soucier de leur éducation ? Assurément non. Ce raisonnement qui pourrait paraître erroné pour certains, est soutenu par la majorité des victimes soit 90%. Elles ont affirmé qu'elles ne supportent plus la présence de leur mari et qu'elles préféreraient divorcer de lui. Mais elles en sont incapables pour la cause de leurs enfants. Nos enquêtes nous ont amené à assister, des femmes (60%) qui pleuraient à chaudes larmes en racontant leur histoire. Loin de penser que ces victimes font de l'amateurisme pour qu'on leur prête plus d'attention, ces pleurs sont la preuve palpable que les femmes victimes de violences conjugales se sentent mortifiées vu que leur personne est bafouée et leur dignité rabaissée. Ceci nous amène à déduire que la femme après les violences conjugales se retrouve dans une très grande

souffrance psychique en proie à des flash-back, des pensées, des sensations et des images liées aux violences qui s'imposent à elles. La victime à ce stade se sent déconnecter avec un sentiment de regret sur le choix de son conjoint (90%) parce que le prince charmant qu'elle a autrefois aimé de tout son cœur est devenu son bourreau.

Les violences exercées sur la femme de diverses manières réussissent également à saper sa confiance et l'estime en soi. Cet état de chose amène inévitablement les victimes à s'auto déprécier et à noyer toutes leurs capacités et qualités dans la dépression. C'est dire que les victimes n'arrivent plus à se projeter dans l'avenir.

Le couple étant une composante de la société, tout acte pouvant entraîner un trouble ou déséquilibre de celle-ci attire souvent l'attention de plus d'un. Le trouble social, que constituent les violences conjugales, se produit dans un environnement donné. Et cet environnement, dans le but de rétablir l'ordre, se transforme de façon occasionnelle en "médiateur de couple". La majorité des victimes enquêtées (80%) ont confirmé cette réalité. Dans un couple, les crises sont faites pour être surmontées par ses principaux acteurs qui sont l'homme et la femme, sans l'intervention d'un tiers personnage. D'où l'expression "le linge sale se lave dans l'intimité de la famille". Mais voilà que cette intimité est violée par le médiateur occasionnel. L'usage que fait ce dernier des informations que constituent la scène de violence vu et les récits des époux entendus demeure un mystère. Il peut décider de garder ces informations pour lui ou de les divulguer. Les victimes étant au préalable atteintes dans leur amour-propre par les violences conjugales pensent que leur situation conjugale a été dévoilée au grand public qui est son entourage. Cette idée génère en elles un sentiment d'infériorité et de honte qui fait qu'elle développe un retrait social et un délit de persécution. Les victimes n'osent plus se monter en public parce qu'elles ont toujours à l'esprit que tout le monde parle d'elles. Elles évitent au maximum les grands rassemblements.

Cette conduite s'explique par le fait que les victimes se disent qu'elles sont la risée de leur entourage ; 80% des femmes victimes enquêtées confirment ce comportement. Il urge de notifier que ce comportement n'est pas adopté par complaisance mais s'impose aux victimes et n'est que la résultante de la faible estime de soi engendrée par les violences conjugales.

L'un des signes que nous avons aussi observé chez certaines victimes (30%) au cours de nos enquêtes est le bégayement. Au début de l'entretien, la victime parle sans aucune difficulté orthophonique mais à certains moments, elles commencent par bégayer. Nous attribuons ce signe au symptôme du stress post traumatique. Ils sont présents en toutes personnes victimes d'un événement traumatisant qu'elles revivent sous formes de réminiscences involontaires et sont la preuve d'une insécurité affective. Nous déduisons donc qu'il existe une corrélation entre les violences subies et le niveau de stress post traumatique.

2) Vérification des hypothèses

- **"Les violences conjugales prennent leur source dans le système patriarcal de la vie familiale et de la société".**

De l'analyse des données sur l'auteur des prises de décisions et des violences dans le ménage, il ressort que 94% des femmes ont reconnu leurs maris comme principal auteur. Le mot ' famille' n'a son sens que s'il y a union de deux personnes. Ce faisant toutes les décisions se rapportant à la famille doivent être prises ensemble par ces deux acteurs principaux que sont l'homme et la femme. Alors exclure la femme des instances de prise de décision c'est bafouer sa personne et ceci n'est que la manifestation de la domination de l'homme sur la femme. C'est également cette autorité que l'homme dit avoir sur la femme qui lui donne le pouvoir de faire recours à la violence pour résoudre les problèmes conjugaux ; 70% des femmes affirment

en être très souvent victimes. Ceci est rendu possible par la représentation traditionnelle que la société a de la famille et de l'éducation qui est donnée en son sein.

Face à cette réalité, nous pouvons donc confirmer que la source des violences conjugales se trouve dans l'idéologie patriarcale de la vie familiale. La première hypothèse est donc vérifiée.

- **"La dépendance financière de la femme favorise les tensions dans les ménages".**

De l'analyse des données de cette hypothèse, il ressort que 66% des femmes ont une situation économique précaire et donc ne participent aux besoins du ménage que par des contributions en nature (produit agricoles et vivriers). Les dépenses dans le couple doivent être complémentaires. Par contre, 90% n'ont aucun pouvoir économique dans le ménage. Cet état de chose fait dépendre financièrement la femme de son mari. L'homme, de son côté, sachant qu'il est pourvoyeur de ressources fait recours à des caprices tels que : refuser de donner l'argent de la popote, priver la femme des moyens de subsistance. Dans de telle situation toute réclamation de la part de la femme dégénère en conflit pouvant aller de simples injures à la bastonnade.

Se basant sur cette réalité, nous pouvons alors confirmer que la dépendance financière de la femme favorise souvent les tensions dans le ménage. La deuxième hypothèse est vérifiée.

- **"les victimes de violences conjugales sont atteintes dans leur dignité personnelle ; ce qui engendre leur retrait social".**

Les résultats de l'enquête montrent que 80% des femmes enquêtées ont affirmé qu'elles considèrent les violences conjugales comme une injustice masculine et donc qu'elles ne les méritent pas. Cet état de chose fait que les

victimes (80%) se sentent humiliées et que la majorité (90%) développe des sentiments négatifs tels que la haine envers leur mari. De ce fait, l'environnement familial ainsi que celui extérieur de la femme ne lui sont plus favorables ni sécurisants à cause des humiliations et agressions dont elle a été victime. A la maison, la femme vit dans une angoisse permanente à cause de la méfiance qu'elle a à l'égard de son mari. Au dehors, elle n'est pas à l'aise parce qu'elle se dit que son entourage est au courant de sa situation et qu'il porte un regard moqueur sur elle ; 80% des victimes l'ont affirmé. Le développement de ces idées fait que les victimes optent pour le retrait social qui est essentiellement dû à une faible estime de soi. Ce comportement n'est sûrement pas adopté par plaisir mais plutôt s'impose aux victimes et est une manifestation des troubles psychiques créés par les violences conjugales.

Nous pouvons à cet effet conclure que le retrait social des victimes est dû au fait qu'elles sont atteintes dans leur dignité par les violences subies. La troisième hypothèse est donc vérifiée.

Nous ne pouvons évaluer les impacts de violences conjugales sur la femme sans évoquer ceux sur les enfants qui vivent dans ces foyers où sévissent les actes de violence. Les enfants, même s'ils ne reçoivent pas toujours les coups lors des scènes de violences de leurs parents, ils assistent en tant que spectateurs. Cette place qu'ils occupent n'est pas sans conséquences sur leur devenir. Il est vrai que plus tard, à l'âge adulte, l'individu développe souvent des comportements circonstanciels qui sont essentiellement dû à l'environnement économique, à la gamme de relations humaines qu'il est appelé à développer avec ses semblables, grâce aux exigences de la vie moderne. Mais fondamentalement, l'individu est marqué par les empreintes indélébiles dans la souche familiale. Il réagit comme ce milieu lui a appris à réagir ; il pense, réfléchit et s'exprime comme ce milieu en a l'habitude. De la sorte le comportement de l'individu est un facteur découlant du milieu familial.

3) Impacts des violences conjugales sur les enfants

Les violences conjugales ne touchent pas seulement le couple agresseur/victime mais également les enfants au sein du contexte familial ainsi que les tiers : famille élargie, voisins, professionnels. Un proverbe africain dit «quand deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre». Qu'ils soient présents au moment des passages à l'acte ou absents, très jeunes ou plus âgés, les enfants se trouvent malgré eux plongés dans un contexte familial qui les place dans une position de victimes indirectes ou de second ordre : en victimologie une victime indirecte est une personne proche des victimes directes par les liens affectifs qui les unissent.

Dans un premier temps, l'enfant restera spectateur des violences ; il est considéré comme un objet (dans 88% de ménages enquêtés). Les actes violents ont lieu en sa présence sans que cela ne change rien. Le «spectacle» des violences (les hurlements, les bruits sourds, les pleurs, le sang...) lui est infligé sans égard ni protection. L'enfant est réduit à anticiper l'angoisse et la peur pendant «les préparatifs» du rituel des violences et ensuite à se créer des images qui accompagnent les bruits, les cris avec une peur intense, un profond sentiment d'impuissance et parfois de la rage.

Dans un deuxième temps, l'enfant aura tendance à se construire une représentation qui fasse sens pour lui : il applique à la situation une vision simplificatrice qui lui fait choisir un camp et le pousse à entrer dans le jeu (dans 12% des ménages enquêtés) aux côtés du parent qui lui paraît en position de faiblesse, de victime (souvent la mère). Le parent victime aura tendance à s'appuyer sur lui, négligeant son rôle parental pour faire de l'enfant son confident et le réceptacle de ses plaintes, le submergeant émotionnellement et le plaçant dans un angoissant conflit de loyauté.

Dans un troisième temps, l'enfant entre activement en jeu. De manière paradoxale il s'identifie en acte à l'adulte dont il réproue en paroles les actes violents. Progressivement certains enfants vont apprendre à régler leurs

conflits en utilisant le modèle familial de violence. A l'adolescence, ils peuvent développer des comportements de violence exacerbés à l'égard de pairs (copains, fratrie...) voire de leurs parents. Les fugues, délinquances et conduites addictives et de toxicomanies ne sont pas rares.

4) Suggestions et recommandations

Qui que nous soyons, quel que soit notre milieu social ou professionnel, nous sommes tous les jours confrontés à des conflits de toute nature. Cela n'est pas en soi une surprise : le conflit c'est la vie. Une existence sans conflits n'a pas de sens, puisque que c'est à travers les conflits que se construisent les changements, les apprentissages, nos relations avec les autres. Faisant parti de la vie, les conflits peuvent apparaître à n'importe quel moment et n'importe où et même dans les couples mais il faut savoir les gérer. La famille est la cellule de base de la société. La construction d'un développement durable passe par l'équilibre des membres de la cellule familiale. Pour œuvrer pour une réduction des violences au sein du couple il faut que certaines actions soient déployées essentiellement à deux niveaux :

a) Au niveau du couple

Comme toute entreprise ou communauté, la vie en couple a des règles et des conditions qu'il faille nécessairement respecter :

- ❖ **le respect mutuel** : il doit être de mise dans le couple pour entretenir la paix en vue d'une harmonie familiale ;
- ❖ **la communication** : les conjoints doivent beaucoup communiquer pour réduire les risques de la naissance de conflits dans le couple. Mais dans les cas où le conflit s'est déjà installé, la communication doit être le seul moyen auquel il faut faire

recours pour sa régulation. Une communication efficace sert à unir, rapprocher, s'écouter et mieux se connaître.

- ❖ **l'écoute** : nous savons qu'il arrive parfois de communiquer sans s'écouter. Surtout quand on se dit avoir raison, on parle en restant ferme sur sa position sans prendre le soin d'écouter et d'analyser ce que notre interlocuteur dit. L'écoute consiste alors à prêter une oreille attentive à ce que quelqu'un dit sans l'interrompre car savoir écouter, c'est aussi savoir communiquer.
- ❖ **le dialogue** : nous supposons que dans la communication un des conjoints est resté ferme sur sa position, empêchant ainsi l'autre d'exprimer ce qu'il vit. Ce qui fait perdre à la communication son efficacité. Le dialogue permet d'exprimer des sentiments et des émotions. Sa principale fonction est d'établir, de développer et de maintenir une relation. La qualité de cette relation dépend en grande partie de la capacité de chacun des conjoints à s'exprimer verbalement et à savoir capter les messages de l'autre.
- ❖ En cas de violence, dénoncer le plus tôt possible toutes les formes de violences subies qui ont échappé à un éventuel consensus. La victime peut recourir à un psychologue, ou saisir le commissariat de police, ou les centres de promotion sociale, ou encore les ONG de défense des droits des femmes.

b) Au niveau fonctionnel

A ce niveau, il s'agit notamment de :

- ❖ renforcer la campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes ;

- ❖ sensibiliser les femmes sur leurs droits et devoirs fondamentaux ;
- ❖ organiser des campagnes de sensibilisation ou de causerie débat à l'endroit des hommes sur les diverses conséquences des violences sur la femme, les enfants et sur toute la famille ;
- ❖ agir sur la perception des plaintes, les mentalités et préjugés qui accentuent la violence alimentée par la mémoire persistante de l'éducation traditionnelle;
- ❖ mettre en place des systèmes de médiation communautaire pour la résolution des conflits conjugaux afin de diminuer les risques de survenance des violences conjugales;
- ❖ créer des structures d'hébergement temporaire des victimes de violences grave ;
- ❖ créer des structures de prise en charge des victimes: de la prise en charge médicale à la prise en charge psychologique parce qu'il faut offrir à une femme victime de violence la possibilité d'une reconstruction entière et pérenne ;
- ❖ doter les Centres de Promotion Sociale (CPS) de psychologues pouvant assurer le suivi psychologique des victimes. Ceci permettra de constituer une base de données qui aidera toutes personnes en quête d'information pour des recherches approfondies sur les conséquences des violences conjugales sur les femmes victimes ;
- ❖ renforcer les capacités des services sociaux souvent en manque de ressources pour aider les femmes victimes;
- ❖ informer et expliquer aux populations la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes en république du Bénin.

CONCLUSION

L'analyse de la situation actuelle de la femme au niveau de la commune de Djakotomey telle ressortie de l'étude montre que son statut et son rôle ont peu évolué notamment en ce qui concerne les rapports homme/femme où son statut de mineur et de propriété de l'homme persiste. Il suffit de se référer à certains traitements inhumains que les hommes font subir à la femme à travers les violences conjugales. La constatation générale qui s'impose au terme de cette étude est celle de la réalité du phénomène des violences conjugales à Djakotomey. Ce type de violence se manifeste sous différentes formes dont les plus fréquentes sont les violences psychologiques marquées par les menaces, les injures et les fuites de responsabilités et les violences physiques caractérisées par des bastonnades et des gifles dont le principal auteur est le conjoint. Cependant, nous ne devons pas nous en tenir à l'idée selon laquelle les violences sont exclusivement la faute des hommes.

Les rapports de sexes engendrés par la conception patriarcale du couple ont un poids non négligeable dans la survenance des violences. Malgré les nouveaux rôles conjugaux dans la famille contemporaine, la mémoire persistante d'une éducation masculine ne saurait bannir la violence dans le couple. Cette dernière a pour fonction de corriger l'épouse qui s'écarte du rôle et de maintenir le pouvoir de contrôle sur la femme. Cet état de chose est renforcé par le fait que l'homme n'arrive toujours pas à accepter la femme comme son semblable; donc jouissant de mêmes droits que lui. Ainsi les violences conjugales ont une seule cause désormais connue de tous : la domination masculine.

Les victimes n'ont pas de caractéristiques type. Rien ne peut définir à l'avance une victime car la violence conjugale n'est pas seulement l'affaire d'une classe sociale défavorisée, elle est présente dans toutes les sphères de la vie. La récente étude nationale sur les violences faites aux femmes au Bénin

illustre mieux ce constat : ont subi au moins une fois dans leur vie 78,7% des ménages très riches, 71% des ménages riches, 69% des ménages moyens, 17,4% des ménages pauvres et 42,9% des ménages très pauvres. La violence apparaît donc comme un phénomène que la stabilité économique ou la richesse ne saurait éradiquer.

Il ne faudrait pas non plus invalider toute explication visant à établir un rapport entre la situation économique et l'apparition de violences conjugales. Notre étude a permis de cerner que la dépendance financière des femmes est un facteur qui augmente le risque de violence dans le ménage.

L'intégration du nouveau modèle égalitaire dans les rapports conjugaux a permis une nouvelle perception qui a sorti les violences conjugales du lot des sujets tabous pour en faire objet de grand débat public. Ceci s'explique par le fait que « ce phénomène social a fait objet d'une appréciation nouvelle » (Wahl). Ce n'est peut être pas parce que les violences se sont multipliées mais parce que la mentalité a évolué et qu'elles sont davantage dénoncées. Cependant la prise en compte des conséquences psychologiques des violences conjugales fait défaut.

Toute l'attention est portée sur les conséquences physiques et sur le traitement juridique des violences conjugales alors que ces violences ont de graves impacts sur la victime, susceptibles d'entraîner des séquelles qu'elle traînera toute sa vie, quand elles ne lui sont pas fatales. Nombreux sont les troubles psychologiques auxquels les femmes victimes sont sujettes. Ces troubles se manifestent essentiellement par une auto dévalorisation (mauvaise image de soi), une déception personnelle, une faible estime de soi. La femme victime se sent déconnecter avec un sentiment de culpabilité, de honte et en proie à une perte de confiance en soi, ce qui génère en elle un sentiment d'infériorité qui fait qu'elle développe le retrait social et le délit de persécution.

Cet aspect psychologique du problème a souvent été négligé par les acteurs de défenses de droits de la femme alors qu'il est tout aussi important comme les autres. Pour ce fait, la prise en charge psychologique des victimes s'avère indispensable pour que la gestion des violences conjugales soit complète. La prise en charge psychologique de la victime consiste à l'aider à considérer la violence conjugale de façon moins singulière, à retrouver confiance en elle afin qu'elle trouve son bonheur dans une recherche d'identité propre, loin de tout cliché social avec le soutien d'un psychologue.

A côté de la victime, ce qui est poignant, c'est le comportement violent de l'auteur. Il nous paraît nécessaire de reconsidérer le comportement déviant et d'agir sur l'idée obsolète qu'a l'homme du rôle de la femme afin de réduire la violence au sein des couples. En revanche, un grand effort est déployé dans la sensibilisation pour la lutte contre les violences conjugales. Ce qui nous a permis de comprendre les violences comme un mal commun aux foyers.

Néanmoins le soutien des autorités du Bénin en général est plus sollicité pour rendre la réduction des violences plus efficace car elles constituent une violation flagrante du droit à la liberté et à l'intégrité de la personne humaine ainsi qu'un obstacle à l'instauration de l'égalité, de l'équité et de la paix.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Abdallah k.k, (2007), *Pouvoir, tradition, violence liée au Genre : la violence conjugale en Algérie* (Thèse de Doctorat). Université des Antilles et de la Guyane, la Martinique
- 2- Afrique Renouveau, (2007), *la violence conjugale, un phénomène de portée mondiale*, juillet
- 3- Albagly M., (2003), *Violences conjugales: comment s'en sortir?*, *Lien Social*, N°660, avril
- 4- Amoussou -yéyé D., (2009), *Psychologie du couple et de la famille*, PSE3, FLASH
- 5- Assaba C., (2002), *Méthodologie ou méthodique*. Editions CLAS
- 6- Bin-Heng M., (1996), *Traiter la violence conjugale, parcours pour une alternative*. Paris : l'harmattan
- 7- BIT, (1976), *Les travailleuses et la société*. Lausanne : la concorde
- 8- Boko G., (2008), *Guidance et psychologie*, PSE2, FLASH
- 9- Boserup E., (1983), *La femme face au développement économique*. Paris : Presses Universitaires de France
- 10- Boudon R. et Bourricaud F., (2004), *Dictionnaire critique de la sociologie 7^{ème} édition « Quadrige »*. Paris : Presses Universitaires de France
- 11- Bourdieu P., (1998), *De la domination masculine*. Paris : seuil
- 12- Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, (1999), *l'OIT et l'égalité entre hommes et femmes au travail*, Genève, BIT
- 13- Cador P., (2005), *Traitement juridique des violences conjugales, sanction déjouée*. Paris : l'harmattan
- 14- CARE International au Bénin, (2008), *Rapport d'étude de base du projet EMPOWER*

- 15- Champagne C. et Leboeuf L., (1995), *Violence et pauvreté*, « *Relations* », no 608, mars
- 16- Crocq L., (2007), *Traumatismes psychiques: prise en charge psychologique des victimes*. Editions Elsevier Masson
- 17- Delphy, C., (1998), *L'ennemi principal: économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse
- 18- De puy J.; (2000), *L'intimité piégée: Pouvoir masculin et violences envers les femmes dans le couple* (Thèse de Doctorat). Université de Fribourg, Suisse
- 19- Détchéno M, (1999), *Violences aux femmes, critique sociale*. Paris : Flamboyant
- 20- Doron R. et Parot F., (1998), *Dictionnaire de psychologie*. Paris : Presses Universitaires de France
- 21- Egué I., (2010), *Développement des habiletés relationnelles*, PSE4, FLASH
- 22- Egué I., (2010), *Approches d'intervention psychosociologique*, PSE4, FLASH
- 23- Fond des Nations Unies pour la Population, (2008), *Le droit et les droits de la femme béninoise*
- 24- Gansou M.G., (2009), *Initiation à la relation d'aide et de consultation*, PSE3 FLASH
- 25- Gelles R.J. et Straus M.A., (1988), *Violence intime : les causes et conséquences des violences dans les ménages américains*. New York
- 26- Gelles R.J. et Straus M.A., (1990), *violence physique dans les ménages américains, facteurs à risque et d'adaptation à la violence dans les ménages*. New Brunswick, Transaction Publishers
- 27- Gelles R.J et Loseke D., (1993), *Controverses récentes sur la violence conjugale*. Newbury Park, CA, Sage

- 28- Girard R., (1972), *La violence et le sacré*. Hachette
- 29- Guionnet C., et Neveu E., (2004), *Féminins / Masculins – Sociologie du genre*. Paris : Armand Colin
- 30- Henrion R., (2001), *Rapport de l'étude sur les violences conjugales*, Ministère de la santé, France
- 31- Jaspard M. (2003), *Les violences envers les femmes en France – Une enquête nationale*, Paris : La Documentation française
- 32- Joye D., Levy R., Guye O. & Kaufmann V., (1998), *Inégalités sociales en Suisse - un aperçu*. Zurich : Seismo
- 33- Kaczmarek S., (1990), *Violence au foyer, itinéraires de femmes battues*. Paris : Imago
- 34- Kelly L., (1990), *Comment la femme conçoit son expérience de la violence, perspectives féministes des violences faites aux femmes*. Newbury Park, CA, Sage
- 35- Korenz L., (1969), *L'agression, une histoire naturelle de mâle*. Paris : Flammarion
- 36- Kougbéagbéde T., (2009), *Individus et interactions sociales*, PSE3, FLASH
- 37- Koulakoumouna E., (2005), *Réussir la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche*. Paris : Edition l'harmattan
- 38- Kulakowska E., (2002), *Brutalités sexistes dans le huis clos familial : agressions physiques et morales contre les femmes, le monde diplomatique*
- 39- Laporte J., (2010), *Contribution à la connaissance des auteurs de violences conjugales et de la prévention des actes de violences: les groupes d'auteurs de violences conjugales* (Thèse de Doctorat). Université de Lyon 2
- 40- Lebas C., (2006), *Relations familiales, normes genrées, et militantisme féminin en Algérie : Jalons pour une anthropologie de la violence* (Thèse de Doctorat). Université Paris-X Nanterre

- 41- Marx K. et Engels F., (1977), *L'idéologie allemande*. Paris : sociales
- 42- Nancy V., (1997), *Vivez, communiquez*. Paris : objectif santé
- 43- Poyet-Pouillet A., (2006), *Le médecin généraliste face aux violences conjugales* (Thèse de Doctorat). Université de Nantes
- 44- Prudhomme D., (1995), *La violence conjugale*, « *Relations* », no 608, mars
- 45- Rapport du Comité des Affaires Sociales de l'Assemblée des Evêques du Québec, (1989), *Violence en héritage, Réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Montréal, Assemblée des évêques du Québec
- 46- Rapport du Comité canadien sur la violence faites aux femmes, (1993), *Un nouvel horizon, éliminer la violence, atteindre l'égalité*, Ottawa, Ministère des approvisionnement et services Canada
- 47- Rapport du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, (2009), *Les violences faites aux femmes au Bénin*
- 48- Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, (2005), sur la situation de la femme arabe
- 49- Réseau Genre en Action, (2009), *femme et économie : enjeux de genre, bulletin n° 008*, avril
- 50- Simard P., (1986), *L'intervention féministe: un ensemble d'outils thérapeutiques*, Conférence présentée à Rouyn Noranda dans le cadre du Colloque "Changer les règles du jeu", avril
- 51- Singly F., (2003), *La famille contemporaine*. Paris
- 52- Souffron K., (2000), *Les violences conjugales*. Milan : les essentiels

- 53-** Steinmetz S.K., Straus (1980), *Derrière la porte fermée, violence au sein des familles*. Garden City, New York, Anchor Books
- 54-** Valois J., (2006), *Famille traditionnelle et famille moderne, réalité de notre société*. Québec : les classiques des sciences sociales
- 55-** Walker, (1986), *Les causes psychologiques des violences conjugales; perspectives interdisciplinaires des violences conjugales*. New York: Brunner/Mazel
- 56-** Welzer Land D., (1992), *Arrête tu me fais mal!, la violence domestique, 60 questions 59 réponses*. Québec : VLB